



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Etaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chalezeule :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilly-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilly-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Genes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00306

Rapport n°52 - Approbation du schéma intercommunal de développement de la lecture publique

Approbation du schéma intercommunal de développement de la lecture publique

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-président

| | Date | Avis |
|----------------|------------|-----------|
| Commission n°7 | 30/08/2024 | Favorable |
| Bureau | 12/09/2024 | Favorable |

| Inscription budgétaire |
|----------------------------------|
| <i>Sans incidence budgétaire</i> |

Résumé :

Le présent rapport a pour objectif de définir Grand Besançon Métropole (GBM) comme nouvel acteur de la lecture publique sur son territoire à travers la rédaction d'un schéma de développement de lecture publique (SIDLP). Ce texte définit les contours de son intervention.

I - Contexte

Sur le territoire de GBM il existe un riche réseau d'acteurs locaux autour de la lecture publique :

- Un réseau urbain développé dans la ville-centre qui comprend une bibliothèque de centre-ville, une bibliothèque patrimoniale, 4 bibliothèques de quartier et 2 bibliobus ;
- 43 bibliothèques communales dans le reste de l'agglomération bisontine ;
- La Médiathèque Départementale du Doubs, acteur majeur qui accompagne les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants.

Afin de renforcer la position de l'agglomération sur le plan universitaire et culturel, l'Université de Franche-Comté et GBM ont souhaité édifier au cœur du site de l'ancien hôpital Saint-Jacques une bibliothèque d'un genre nouveau, à la fois universitaire et de lecture publique, tournée vers les loisirs et le numérique.

Pour le développement de ce projet hybride en France, il a été voté :

- lors du Conseil Communautaire du 24 mai 2018, que ce projet d'équipement culturel soit porté par GBM au titre de sa compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire »,
- lors du Conseil Communautaire du 7 mars 2024, que soit transférée à GBM une compétence supplémentaire concernant la lecture publique, modifiant l'article 6.2 des statuts de GBM pour intégrer la compétence suivante (26. En matière de lecture publique) :
 - Construction / aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque ;
 - Actions d'animations et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
 - Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'Etude et de Conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Cette prise de compétence oblige la collectivité à rédiger un schéma de développement de la lecture publique.

II - Qu'est-ce que le schéma de développement de lecture publique ?

A- Le contexte législatif

La notion de schéma intercommunal de développement de la lecture publique (SIDLP) est issue de l'article 12 de la « Loi Robert » : « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. ». La loi précise que les bibliothèques, premiers équipements culturels de proximité, « ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la culture ».

B – L'application du SIDLP sur le territoire de GBM

Après le vote du 21 décembre 2021 de la loi Robert, il apparaît indispensable de disposer d'un outil d'appréciation de la politique de lecture publique à l'échelle du territoire de GBM.

Dans la délibération du Conseil communautaire du 7 mars 2024, il est précisé que :
« Le projet Grande Bibliothèque s'inscrit aussi dans une dynamique intercommunale de la lecture publique et de l'action culturelle. Par son rayonnement, cet équipement permet d'envisager une politique de lecture publique plus coordonnée entre Besançon et l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Il engage une collaboration renforcée entre les médiathèques du territoire communautaire, leurs personnels, leurs publics et les collectivités compétentes, sur la base du volontariat. [...] Au moment même où Grand Besançon Métropole s'apprête à devenir le principal acteur de la lecture publique du territoire, la formalisation d'un réseau de coopération est une occasion unique de nouer un dialogue fructueux entre élus, administrations et bibliothécaires. »

En complément du Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque, ce schéma est donc résolument tourné vers l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole et s'inscrit dans une volonté de dynamique intercommunale dans le domaine de la lecture et de l'action culturelle.

Dès 2019, une collaboration entre le réseau des bibliothèques municipales de Besançon et la Médiathèque Départementale du Doubs a permis d'ouvrir le dialogue avec toutes les bibliothèques de GBM et de déterminer que l'action culturelle sera l'enjeu fondamental de ce SIDLP.

L'objectif est de renforcer la démocratisation culturelle par une programmation autour de la lecture publique et de développer les liens du territoire par le partage d'événements culturels construits en commun.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise en œuvre du schéma intercommunal de développement de la lecture publique sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention* : 0

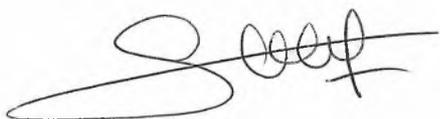
Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

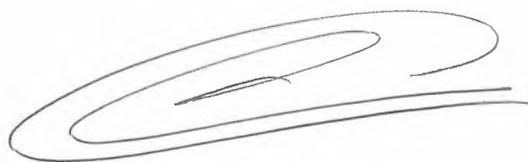
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Schéma intercommunal de développement de la lecture publique sur le territoire de Grand Besançon Métropole : diagnostics et propositions.



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION : GRAND BESANÇON METROPOLE, UN TERRITOIRE | 4 |
| A. LA LECTURE PUBLIQUE PARTOUT ET POUR TOUS | 9 |
| 1. Les bibliothèques municipales de Besançon | 9 |
| 1.1 Le fonctionnement en réseau | 9 |
| 1.2 L'offre d'actions culturelles bisontines | 13 |
| 1.3 La communication | 13 |
| 1.4 L'offre de nouveaux services en ligne | 14 |
| 1.5 La convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat | 17 |
| 1.6 Le rayonnement des bibliothèques de Besançon sur le territoire GBM | 17 |
| 2. Les bibliothèques sur le territoire GBM (hors Besançon) | 20 |
| 2.1 Le réseau : hétérogénéité de l'offre de service | 20 |
| 2.2 L'offre d'actions culturelles des bibliothèques du territoire GBM | 27 |
| 2.3 L'action de la Médiathèque départementale du Doubs (MDD) sur le territoire GBM et sur le département du Doubs | 27 |
| 2.4 La nouvelle dynamique depuis 2023 sur GBM | 28 |
| B. UNE NOUVELLE MISE EN RESEAU DU TERRITOIRE GBM | 30 |
| 1. La BU-BA : bibliothèque d'agglomération et universitaire, projet structurant | 30 |
| 1.1 Le nouvel équipement et ses objectifs stratégiques | 30 |
| 1.2 Deux entités avec des pratiques harmonisées | 31 |
| 1.3 Le projet inscrit dans la politique culturelle à vocation territoriale | 33 |
| 1.4 Les objectifs de la médiation culturelle de la BU-BA | 34 |
| 2. Un réseau qui s'étoffe, se renforce, s'enrichit, se renouvelle | 35 |
| 2.1 Le Silo de conservation | 35 |
| 2.2 Le projet place des Lumières | 36 |
| 2.3 Le projet de la Médiathèque Nomade | 39 |

| | |
|---|-----------|
| C. ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA NOUVELLE COOPERATION | 43 |
| 1.Des habitudes de travail communes dans le champ culturel | 43 |
| 2.Une méthode collaborative | 44 |
| 3.Une structuration favorisant la coopération | 45 |
| 3.1 Enjeux de la démarche coopérative à l'échelle territoriale | 45 |
| 3.2 L'organisation administrative | 46 |
| 3.3 Les modalités de collaboration | 47 |
| D. L'ACTION CULTURELLE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE GBM | 49 |
| 1. La collaboration entre les acteurs du territoire | 49 |
| 1.1 L'enjeu du Contrat Territoire Lecture (CTL) | 49 |
| 1.2 L'organisation du Contrat Territoire Lecture (CTL) | 50 |
| 2. Les axes stratégiques du Contrat Territoire Lecture | 51 |
| 2.1 Organisation des actions en lien avec les axes stratégiques | 51 |
| 2.2 Le calendrier de mise en action | 52 |
| Conclusion | 53 |

Introduction : Grand Besançon Métropole, un territoire

Un territoire aux multiples atouts

Avec 68 communes et près de 200.000 habitants, **le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) offre un cadre de vie remarquable**, combinant une nature préservée (capitale de la biodiversité 2018), un patrimoine historique riche, inscrit au patrimoine mondiale de l'Unesco (Citadelle et fortifications Vauban) et un territoire dynamique, avec une forte présence universitaire (30.000 étudiants sur 3 campus, dont un en centre-ville), des industries de pointe (avec un pôle microtechnique) et de nombreux établissements culturels (Conservatoire à rayonnement régional, deux scènes nationales, huit musées, une scène de musiques actuelles).

Besançon, la ville-centre, regroupe 118.000 habitants et l'ensemble des quartiers prioritaires (Orchamps-Palente, Planoise, Montrapon et Clairs-Soleils, auxquels se sont ajoutés en janvier 2024 les Hauts de Saint-Claude et Battant). C'est la seule commune de plus de 10.000 habitants de Grand Besançon Métropole.

Les dernières données INSEE (2020) montrent des différences assez marquées entre la ville-centre et le territoire global de GBM : le taux de pauvreté est de 23% à Besançon et à 15,9% à GBM ; le taux de chômage des 15 à 64 ans de 16% contre 12,5 à GBM ; 48% des ménages fiscaux de Besançon sont imposés, contre 53,7% à GBM. Les problématiques sociales sont donc plus marquées dans le territoire urbain de la ville-centre.

Cependant, dans son focus 2020 sur l'ensemble du territoire de GBM, qui s'inscrit dans le cadre de la démarche nationale *Observ'agglomération*, l'Agence d'urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) note que « *les disparités de revenus dans Grand Besançon Métropole sont relativement faibles par rapport aux autres grandes agglomérations françaises. Avec une offre d'aménités urbaines et environnementales très satisfaisante, Grand Besançon Métropole se place en tête de classement parmi les agglomérations de moins de 250 000 habitants. Le niveau de formation est également très satisfaisant et le taux de chômage des jeunes y est relativement faible au regard du panel. La présence étudiante dans la communauté urbaine de Besançon représente l'un des atouts majeurs de ce territoire. Enfin, et bien que plus modestes que dans les autres grandes agglomérations, ce sont les domaines de la culture et des loisirs qui caractérisent le mieux les fonctions métropolitaines présentes dans Grand Besançon Métropole* ».

Le territoire dispose donc d'un contexte favorable au développement de projets culturels.

Un projet de territoire co-construit

Le projet de territoire Action Grand Besançon, adopté par le Conseil Communautaire du 31 mars 2022, est le fruit d'une large mobilisation et de réflexions ouvertes à tous les acteurs du territoire par Grand Besançon Métropole avec l'appui de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme Besançon Centre-Franche-Comté), avec une première phase entre 2017 et 2019 (18 mois de travaux et pas moins de 800 personnes consultées) et une actualisation du projet en 2022, à la suite de séminaires, ateliers, conférences et consultations citoyennes menés en 2021.

Ce document a vocation de servir **de guide à la mise en œuvre des politiques communautaires**, notamment dans l'évolution de ses politiques publiques, son cadre financier et ses contractualisation et partenariats, présents et futurs.

Centré autour de l'ambition partagée d'attractivité du territoire grand bisontin, ce projet réaffirme ces quatre orientations : alliances, cohésions, transitions et effervescence en ajustant ses objectifs stratégiques, ses projets structurants, ses actions et outils.

| Orientations | Objectifs stratégiques | Projets structurants |
|----------------------|---|---|
| Alliances | OS1 Agir à l'échelle de notre bassin de vie | Projet Alimentaire Territorial |
| | OS2 Rayonner à l'échelle régionale et (inter)nationale. | Attractivité territoriale Synergie Campus Continuum mobilité |
| | OS3 Coopérer dans un espace transfrontalier et international | Unesco et Arc Horloger |
| Cohésion | OS4 S'appuyer sur notre patrimoine comme levier de développement. | Cœur d'agglomération |
| | OS5 Affirmer un espace à taille humaine au sein de l'armature territoriale. | Territoire des proximités Habiter Grand Besançon demain |
| | OS6 Renforcer l'engagement citoyen au service des solidarités et de la cohésion sociale | Terre de solidarités |
| Transitions | OS7 Impulser un développement vertueux du territoire et de ses acteurs. | Territoire des transitions Fabrique du numérique |
| | OS8 Être exemplaire en matière d'environnement | Investissement de la collectivité |
| | OS9 Accompagner les citoyens dans les pratiques individuelles | Projet de mobilité pour tous |
| Effervescence | OS10 Soutenir les dynamiques économiques de notre territoire | Pôle économique grand bisontin Diversification économique Ecosystèmes économiques |
| | OS11 Stimuler l'innovation, la création et les nouveaux modes de vie. | Haute qualité culturelle |
| | OS12 Dynamiser nos atouts | Grandes Heures Natures Destination écotouristique |

Un réseau local de lecture publique fort

Il y a un riche réseau d'acteurs locaux autour de la lecture publique :

- **Un réseau urbain développé dans la ville-centre** : le réseau des bibliothèques municipales de Besançon compte une bibliothèque de centre-ville, une bibliothèque patrimoniale, 4 bibliothèques de quartier et 2 bibliobus ; ce réseau a des règles de fonctionnement commun, une carte unique et une inscription gratuite. Les documents circulent dans l'ensemble du réseau. Un projet de développement de la lecture publique, voté le 19 janvier 2012 par le Conseil municipal, a permis de consolider ce réseau ces dernières années par des rénovations et constructions et de développer l'offre numérique (mise en place d'un portail unique en 2023 et d'une application mobile).
- **43 bibliothèques communales dans le reste de l'agglomération bisontine**, offrant des niveaux de service variés. La bibliothèque de Saint-Vit en est l'une des principales, aussi bien par son nombre d'inscrits, son rayonnement sur les communes alentour que par sa politique d'animation riche.
- **la Médiathèque Départementale du Doubs**, acteur majeur qui accompagne les bibliothèques des communes de moins de 10.000 habitants, aussi bien dans l'accès aux documents (prêts aux bibliothèques des communes), la formation des personnels et bénévoles, l'aide au subventionnement des constructions et aménagement d'espaces et à l'action culturelle.

D'autres acteurs du livre complètent ce réseau, avec notamment de nombreuses librairies indépendantes (L'Intranquille, les Sandales d'Empédocle, Mine de rien, Reservoir Books, A la page) ou intégrées dans des chaînes (Grand Forum, BD Fugue, Cultura). Il existe également depuis 2001 un festival littéraire itinérant en

Bourgogne Franche-Comté, *Les Petites fugues*, organisé par l'Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté, dont les bibliothèques sont un partenaire fort et un lieu d'accueil pour les rencontres avec les auteurs.

Un important salon du livre, *Livres dans la Boucle*, est organisé depuis 2016 par GBM. Il rassemble chaque année, fin septembre, plus de 30.000 visiteurs et multiplie les activités autour du livre, proposant des séances de dédicaces, des rencontres, des débats, des ateliers, des lectures à voix haute, du spectacle vivant, pour public adulte comme pour public jeunesse. L'une de ses particularités est de proposer un festival sur plusieurs lieux, notamment en centre-ville, permettant aux visiteurs de circuler au cœur du patrimoine sauvegardé de Besançon, mais aussi dans d'autres quartiers et d'autres communes de GBM, et en particulier dans les différentes bibliothèques.

Le projet Grande Bibliothèque et la prise de compétence

Afin de renforcer la position de l'agglomération sur le plan universitaire et culturel, **l'Université de Franche-Comté et GBM ont souhaité édifier au cœur du site de l'ancien hôpital Saint-Jacques une bibliothèque d'un genre nouveau**, à la fois universitaire et de lecture publique, tournée vers les loisirs et le numérique.

Pour le développement de ce projet hybride en France, il a été voté :

- lors du Conseil Communautaire du 24 mai 2018, que ce projet d'équipement culturel soit porté par GBM au titre de sa compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire. »
- lors du Conseil Communautaire du 7 mars 2024, que soit transférée à GBM une compétence supplémentaire concernant la lecture publique, modifiant l'article 6.2 des statuts de GBM pour intégrer la compétence suivante (26. En matière de lecture publique) :
 - construction / aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
 - actions d'animations et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à partir du 1^{er} janvier 2025
 - Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'Etude et de Conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Cette prise de compétence oblige la collectivité à rédiger un schéma de développement de la lecture publique.

Qu'est-ce que le schéma de développement de lecture publique ?

Les bibliothèques publiques constituent un instrument remarquable de politique culturelle laissée à l'initiative des collectivités territoriales.

Le développement des intercommunalités est une occasion pour la lecture publique d'accéder à un stade supérieur de développement et d'organisation administrative et culturelle. Longtemps à la charge des communes et des départements, cette politique publique pâtit d'une segmentation et d'un cloisonnement des services et des acteurs, alors que par ailleurs les usagers ont depuis longtemps enclenché d'autres logiques d'usage.

La notion de schéma intercommunal de développement de la lecture publique (SIDLP) est issue de l'article 12 de la « Loi Robert » : « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture*

publique.». La loi précise que les bibliothèques, premiers équipements culturels de proximité, « ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la culture ». Cette définition met en lumière la transformation, la diversification et élargissement des services. L'offre de service s'est également enrichie pour répondre à la diversification des usages. Les publics restent attachés à la fréquentation d'espaces physiques permettant de faire vivre le lien social, de favoriser la rencontre, la médiathèque troisième lieu.

Dans une fiche pratique rédigée en 2022, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) définit la philosophie sous-jacente à ce nouveau document: « Un schéma intercommunal formalise un projet politique [...] C'est l'opportunité de positionner la lecture publique dans le projet de territoire de l'intercommunalité, de proposer de lui donner un ancrage qui permette aux élus de se l'approprier et de donner une visibilité à l'action intercommunale ». Comme le souligne l'ABF, « aucun référentiel n'existe pour décrire la forme et le contenu » d'un SIDLP, mais l'association énumère plusieurs éléments susceptibles d'y figurer :

- Un rappel du contexte sociodémographique et économique du territoire
- Un état des lieux de la lecture publique et d'éventuelles coopérations préexistantes, associé à un diagnostic qui énonce les acquis et axes d'amélioration souhaitables
- Des objectifs phasés dans le temps et s'intégrant autant que possible à un projet global de territoire

Il revient à chaque territoire, en fonction des volontés politiques présentes, du cadre institutionnel choisi, des moyens mis à disposition, de concevoir un schéma intercommunal de développement de la lecture qui lui soit propre et adapté. Il n'y a pas de modèle à suivre, ni d'étape obligée. Au contraire, il y a une volonté de faire vivre le territoire en impliquant tous les acteurs, au service des habitants.

Dans le domaine de la lecture publique, la notion de réseau implique le regroupement de bibliothèques autour de projets communs, la participation d'acteurs (élus, salariés, bénévoles, usagers) et la mise en place d'outils communs. C'est une opportunité de valoriser le travail des agents, des bénévoles et des partenaires de la lecture publique qui, à toutes les échelles de la collectivité, sont au service d'un intérêt général.

Au travers du schéma de lecture publique, l'objectif est de développer l'offre de service sur tout le territoire et de renforcer l'attractivité du réseau des bibliothèques, au service de la population. Ce schéma n'a pas vocation à se substituer aux autres documents structurants la politique publique (projet de territoire, projet de service, projet scientifique et culturel...) mais amène la réflexion à l'échelle de l'intercommunalité.

Le maitre-mot du SIDPL de GBM : coopérer

Un peu plus de deux ans après le vote le 21 décembre 2021 de la loi Robert, il apparaît indispensable de disposer d'un outil d'appréciation de la politique de lecture publique à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole (GBM).

Dans la délibération du Conseil communautaire du 7 mars 2024, il est précisé que :

« Le projet Grande Bibliothèque s'inscrit aussi dans une dynamique intercommunale de la lecture publique et de l'action culturelle. Par son rayonnement, cet équipement permet d'envisager une politique de lecture publique plus coordonnée entre Besançon et l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Il engage une collaboration renforcée entre les médiathèques du territoire communautaire, leurs personnels, leurs publics et les collectivités compétentes, sur la base du volontariat. [...] Au moment même où Grand Besançon Métropole s'apprête à devenir le principal acteur de la lecture publique du territoire, la formalisation d'un réseau de coopération est une occasion unique de nouer un dialogue fructueux entre élus, administrations et bibliothécaires. »

En complément du Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque, ce schéma est donc résolument tourné vers l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole et s'inscrit dans une volonté de dynamique intercommunale dans le domaine de la lecture et de l'action culturelle.

Au moment même où GBM s'apprête à devenir le principal acteur de la lecture dans le territoire, l'élaboration d'un schéma de développement de la lecture publique est un moment essentiel pour nouer un dialogue fructueux entre élus, administration et bibliothécaires.

Dès 2019, une collaboration entre le réseau des bibliothèques municipales de Besançon et la Médiathèque Départementale du Doubs a permis d'ouvrir le dialogue avec toutes les bibliothèques de GBM et, suite à un questionnaire et à des rencontres, de déterminer que l'action culturelle sera l'enjeu fondamental de ce SIDLP. L'objectif est de renforcer la démocratisation culturelle par une programmation autour de la lecture publique et de développer les liens du territoire par le partage d'évènements culturels construits en commun.

L'attention pourra se porter sur les points suivants :

- Renforcement de l'impact des bibliothèques auprès de leurs publics
- Renforcement de la programmation culturelle
- Initiation d'une organisation de travail en réseau

A. La lecture publique partout et pour tous

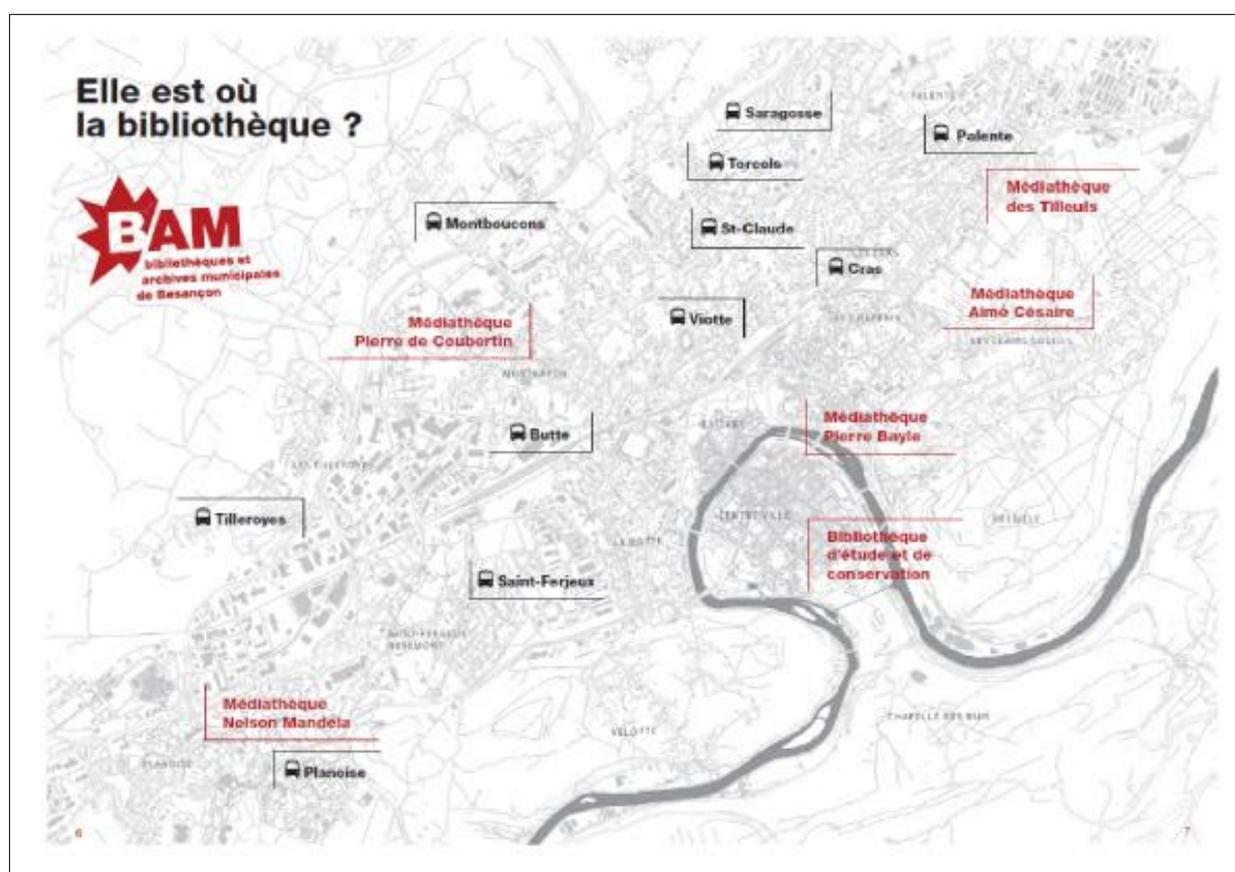
1. Les bibliothèques municipales de Besançon

1.1 *Le fonctionnement en réseau*

Il s'agit du seul réseau de médiathèques anciennement et réellement constitué. Il est doté :

- d'une riche bibliothèque patrimoniale (+ de 200.000 documents)
- de 5 bibliothèques de lecture publique (dont une centrale qui assure 45% du total des prêts) : une bibliothèque de centre-ville et 4 bibliothèques de quartier
- d'un service de deux bibliobus

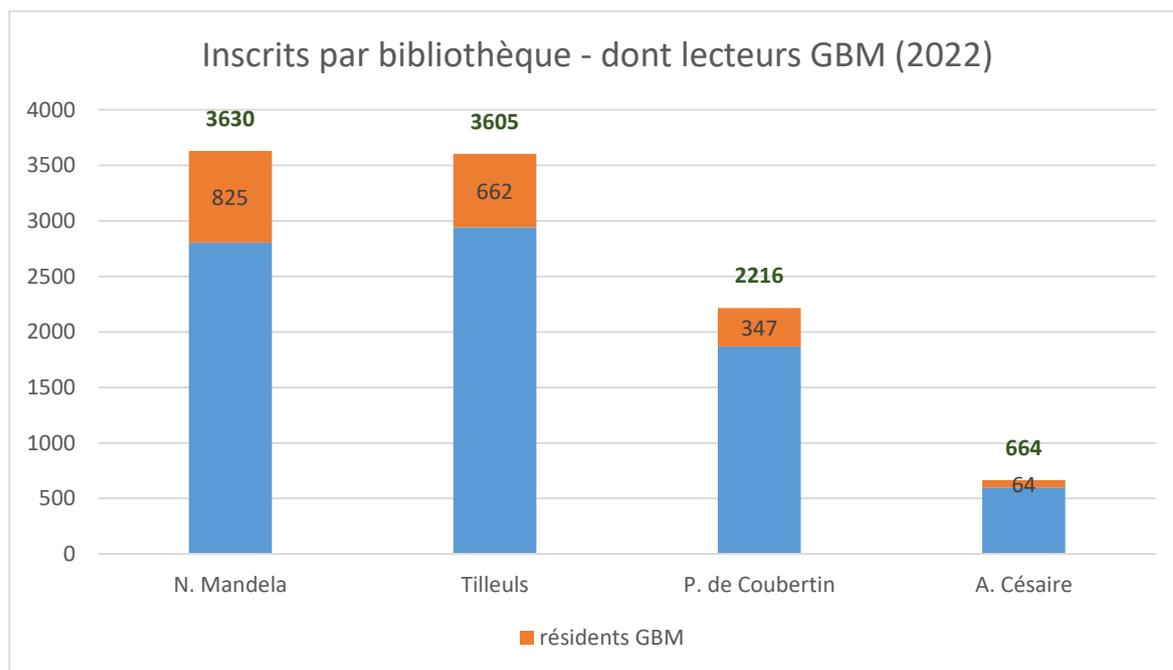
Le réseau des bibliothèques municipales de Besançon assure un **maillage territorial** très fin sur la ville centre.



Les bibliothèques bisontines fonctionnent en réseau, ce qui induit une mutualisation de nombreuses missions : logiciel métier, acquisitions, équipement des documents, communication, administration. La plupart des agents sont également partie prenante de ce fonctionnement. Un des services particulièrement apprécié des lecteurs est la libre circulation des documents, avec la possibilité pour eux de faire les retraits de leurs réservations, les prêts et retours dans tous les points du réseau. Cette offre est possible grâce au système de navette quotidienne (+ 5000 documents circulent entre les différentes bibliothèques chaque semaine).

Elles sont modernes, récentes, impliquées dans la vie de leur quartier. Malgré des surfaces qui peuvent apparaître sous-dimensionnées par rapport aux normes du Ministère de la Culture, elles ont trouvé avec le temps leur public et leur rôle.

Aujourd'hui, on peut estimer que la couverture du territoire municipal par le service des bibliothèques est satisfaisante avec les médiathèques Nelson Mandela à Planoise, Pierre de Coubertin à Montrapon, des Tilleuls à Palente, respectivement à l'ouest, au nord et à l'est de la ville, à proximité des voies d'entrées. Elles répondent à la fois aux besoins des habitants de leur quartier mais aussi à ceux des habitants de GBM transitant par ces voies d'accès. La proportion d'inscrits provenant des communes limitrophes atteint parfois 20% dans ces médiathèques de quartier.



La médiathèque Aimé Césaire à Clairs-Soleils est la seule à ne pas rayonner au-delà de son quartier d'origine, du fait de ses spécificités sociologiques et urbaines. Le projet de requalification de la place des Lumières, prévu en mars 2026, a pour ambition de lui redonner de l'attractivité.

Le service des Bibliobus permet de toucher un public plus éloigné, géographiquement et culturellement des bibliothèques : personnes âgées, familles à la sortie des écoles, public fragile des cités populaires... Sa souplesse d'utilisation complète utilement et à faible coût le maillage urbain des médiathèques. Il dépend de la médiathèque Nomade qui mène également des actions hors les murs en direction de la petite enfance et des seniors. L'équipe travaille en partenariat avec les associations, coordonne le portage de livres et les actions sur l'accessibilité, intervient dans les écoles...

Seul le quartier de Saint-Claude-Torcols qui dépasse 10 000 habitants, ne bénéficie pas de médiathèque. Deux arrêts des bibliobus y assurent une desserte. Ce public, en fonction de son lieu de résidence, se dirige également vers Pierre de Coubertin, les Tilleuls ou Pierre Bayle.

La médiathèque Pierre Bayle au centre-ville, malgré l'exiguïté et la compartimentation de ses locaux, reste la bibliothèque la plus active du réseau : elle concentre plus de 43% des emprunteurs actifs et 47% des prêts du réseau. Elle remplit pleinement le rôle de centrale que ses concepteurs lui avaient assigné. Cette prédominance se vérifie aussi bien pour le secteur jeunesse que pour le secteur adulte. 81% des usagers sont Bisontins. Les

usagers de Pierre Bayle habitant le territoire de GBM représentent près de 12%, et ceux habitant hors de Grand Besançon Métropole 7%.

La bibliothèque d'Étude et de Conservation a une mission de conservation de la mémoire écrite. Elle abrite un fonds de livres anciens et précieux important, tant numériquement que qualitativement. Elle conserve pour une durée illimitée les fonds imprimés antérieurs à 1945, les dessins, les manuscrits, les objets et les médailles. Elle assure toutes les missions liées au patrimoine écrit. Spécificité bisontine, la bibliothèque d'étude et de conservation abrite les archives municipales. Depuis dix ans une politique de numérisation active a été menée en partenariat avec la DRAC et la région Franche-Comté.

Le site Mémoire vive, patrimoine numérisé de Besançon propose aux usagers plus de 1,5 millions de pages numérisées. Par ailleurs, la notoriété croissante des collections bisontines, et en particulier des collections graphiques (probablement liée à leur numérisation et leur mise en ligne) a entraîné depuis plusieurs années une forte croissance des demandes de prêt pour des expositions, en France ou à l'étranger.

Quelques chiffres clés :

- 6 médiathèques et deux bibliobus qui fonctionnent en réseau unifié
- 235.000 € de budget d'acquisition (195 K€ livres – CD – DVD et livres numériques et 40 K€ périodiques)
- 20.000 documents achetés par an + 500 abonnements à des revues
- 200.000 documents empruntables
- Horaires d'ouvertures : entre 21h et 46h par semaine sur 5 ou 6 jours
- Personnel salarié : 79 ETP
- 650.000 prêts par an
- 20.578 inscrits actifs en 2022

Depuis les années 2010, le réseau connaît de grandes transformations :

- 2007 Inauguration de la médiathèque Nelson Mandela à Planoise
- 2009 Réouverture de la médiathèque Aimé Césaire aux Clairs-Soleils, après rénovation du Château Sircoulon
- 2012 Gratuité du réseau des bibliothèques
- 2013 Mémoire Vive : catalogue numérisé des collections patrimoniales
- 2015 Travaux de rénovation de la médiathèque Pierre de Coubertin à Montrapon
- 2016 Ouverture de la médiathèque des Tilleuls à Palente
- 2017 Mise en circulation d'un deuxième bibliobus
Partenariat avec la MDD pour l'accès aux ressources numériques (*Media-doo*)
- 2023 Nouveau logiciel professionnel et lancement du portail des bibliothèques
- 2024 RFID UHF et automates de prêts
- 2026 Déménagement des archives municipales et dépôt légal dans le nouveau bâtiment VNF
Ouverture de la nouvelle médiathèque Aimé Césaire place des Lumières**
- 2027 Inauguration de la grande bibliothèque d'agglomération-Bibliothèque Universitaire**

Réseau des médiathèques en image



Médiathèque Aimé Césaire



Bibliothèque d'Etude et de Conservation



Médiathèque Pierre de Coubertin



Médiathèque Pierre Bayle



Médiathèque Nelson Mandela



Médiathèque des Tilleuls



Médiathèque nomade : petit bibliobus



Médiathèque nomade : grand bibliobus

1.2 L'offre d'actions culturelles bisontines

Le réseau des bibliothèques de Besançon propose de nombreuses actions culturelles en direction de tous les publics. Elles s'inscrivent dans le cadre d'événements nationaux : la Nuit de la Lecture, le Mois du film documentaire, le Printemps des poètes, Partir en livres, les Journées du Patrimoine.

Les bibliothèques participent également à des temps forts organisés sur le territoire : Mardis des Rives, Livres dans la Boucle. Elles travaillent pour des événements en partenariat avec les associations locales et les services : Ludinam, animations en pied d'immeuble, fête forêt'n, portes ouvertes de l'Orangerie...

Elles proposent aussi de nombreuses animations en tout genre, recensées deux fois par an dans le guide « Rendez-vous en bibliothèques » :

- Pour les adultes : club lectures, café BD, ateliers d'écritures, conférences de la Rodiathèque, rencontre d'auteurs, bibliomix, une 1 heure 1 livre sur les collections patrimoniales, expositions
- Pour les jeunes : accueil de classe, temps des histoires, parcours culturels pour les élèves des écoles primaires et maternelles
- Pour tous : ateliers créatifs, activités *e-sport*,
- Pour les personnes empêchées : portage de livres, dépôt en crèche, EHPAD, résidence autonomie et le festival Les Inclusifs sur le thème des handicaps, des visites pour le public allophone, les partenaires associatifs et institutionnels

1.3 La communication

Depuis plusieurs années, la bibliothèque municipale a développé une stratégie de communication concertée.

En 2021 une **charte graphique BAM** a été élaborée par une agence de communication, le studio Bulma. Ce logo, volontairement accrocheur et dynamique, inspiré de l'univers de la BD et de la représentation graphique d'une explosion, est accolé systématiquement à tout support de communication. Il s'est progressivement imposé. Il n'existait rien auparavant, au contraire d'autres institutions culturelles bisontines comme le CRR ou les musées qui avaient développé une ligne graphique. Il y avait donc un vrai besoin d'identité visuelle pour le réseau des bibliothèques.

Le BAM est désormais bien identifié par le public et les autres services. Il a vocation à perdurer, quitte à changer de signification et de passer de « Bibliothèques et archives municipales » à « Besançon archives médiathèques », permettant au réseau de demeurer organiquement uni alors qu'il sera juridiquement divisé.

La visibilité du service passe également par les **réseaux sociaux**. Le compte *Facebook* des bibliothèques date de 2015 : nous recensons 2789 abonnés avec un profil qui correspond aux utilisateurs classiques de *Facebook* : 30% d'hommes pour 70% de femmes environ, principalement entre 25 et 54 ans et, à l'intérieur de cette tranche d'âge une surreprésentation des 35-44 ans. L'analyse précise des données de *Facebook* permet de confirmer que ce sont les *posts* présentant les coulisses des bibliothèques (retours sur animation par exemple) et les *posts* type quizz qui suscitent le plus de réaction. Les simples *posts* informatifs fonctionnent très bien aussi.

Un compte *Twitter* a été créé en 2017 pour la bibliothèque d'Etude et de Conservation. Il a été étendu à la lecture publique en 2022, et compte aujourd'hui 1196 abonnés. Pour améliorer notre visibilité, nous projetons de réaliser des *playlists*, des sélections thématiques, des *booktubes* et une *newsletter* en 2024.

Nous n'avons pas la possibilité de connaître l'impact de l'ensemble de ces outils de communication sur la fréquentation des bibliothèques. Malgré tout, nous avons gagné en visibilité grâce à la charte graphique et la mise en place du site des bibliothèques. L'animation des réseaux sociaux (*Instagram* prochainement) ainsi que la gestion des *booktubes* impliquent de nouvelles missions.

1.4 L'offre de nouveaux services en ligne

Avec le changement de logiciel professionnel en janvier 2023, les bibliothèques bisontines proposent plusieurs offres de services novateurs :

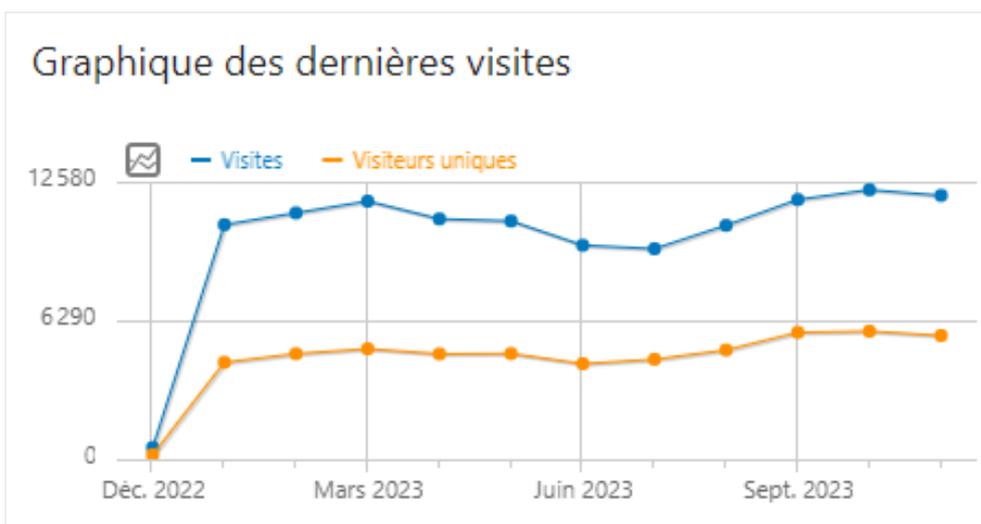
- le site des bibliothèques : <https://bibliotheques.besancon.fr/>
- l'application mobile : Ma bibli
- le prêt de livres numériques

Elles complètent deux offres proposées depuis quelques années :

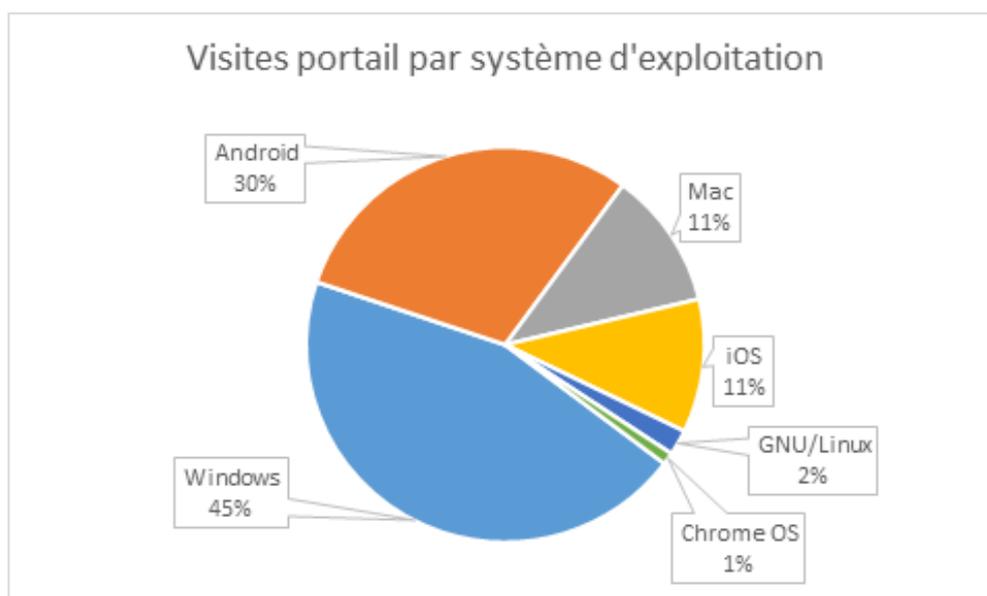
- Mémoire vive : depuis 2012, 159 000 documents sont consultables en ligne sur ce site, patrimoine numérisé de Besançon. A cela s'ajoute plusieurs collections des musées de Besançon car le site est commun à 3 services : bibliothèque, archives et musées. Il y a environ 120 000 consultations par an pour 80 000 lecteurs, dont 70% hors de la région.
- Média-Doo : en partenariat avec la MDD depuis 2016, le service propose des ressources numériques gratuites : presse en ligne, VOD, autoformation...
Au 1^{er} janvier 2024, 2.500 adhérents du réseau BAM ont créé un compte sur Média-doo. Ils représentent environ la moitié du total des usagers de cette plate-forme.
Chaque semaine, ce sont en moyenne 450 adhérents qui accèdent à la plate-forme. Chaque mois, environ 850 usagers différents.

Le portail des bibliothèques permet de consulter le catalogue en ligne, un agenda avec les animations du réseau et possibilité de s'inscrire en ligne, les services aux usagers et aux collectivités, des sélections thématiques, l'emprunt de livres numériques. On compte un peu plus de 15.000 connexions/mois au compte lecteur depuis le portail.

Actuellement, nous avons une moyenne mensuelle de 5.000 visiteurs uniques et 11.000 visites multiples. Sur l'année 2023, cela représente un peu plus d'un million de pages vues et 132 000 visites.

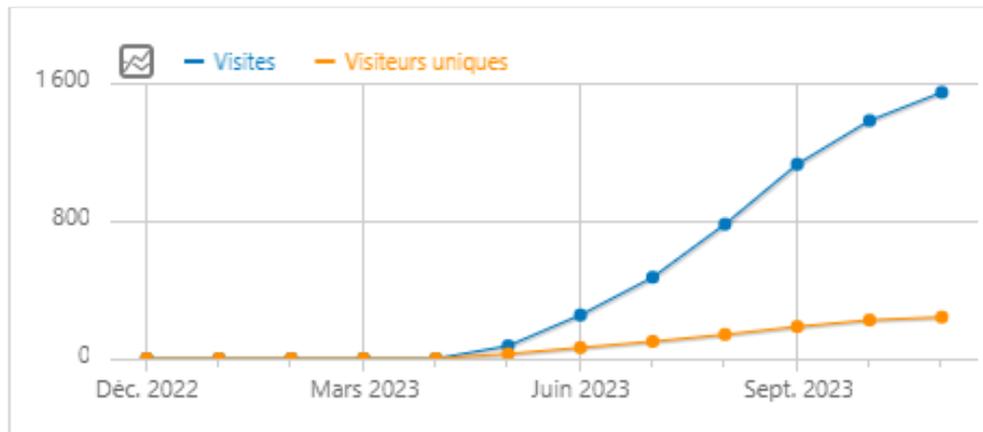


Environ 60% des visites se font depuis un ordinateur, 40% depuis un smartphone ou une tablette : l'accès nomade est de plus en plus important.



L'appli mobile Ma Bibli, téléchargeable sur mobile, est très facile d'utilisation et donne accès au catalogue en ligne, aux prêts du lecteur, aux réservations, avec possibilité de réserver un document très facilement, ce qui en fait un outil très apprécié.

Nous disposons de statistiques depuis mai 2023 qui nous indiquent une forte progression avec 250 visiteurs uniques en novembre et 1550 visites multiples :



Grâce à ces nouveaux services en ligne, 7.000 réservations/mois sont créées depuis le portail. Nous avons vu une explosion des réservations : + 40% activées par rapport aux chiffres (déjà en forte hausse) de 2021-2022, soit 7.300 retraits de réservation effectués chaque mois.

Nous constatons également une hausse des prêts : + 6% de prêts par rapport à 2022 (et + 1% par rapport aux années 2017-2019 avant-COVID), soit 56.000 prêts/mois en moyenne.

Depuis janvier 2023, les lecteurs ont la possibilité d'emprunter **des livres numériques** via le portail des bibliothèques (tous types de romans, documentaires, BD, livres audio...). Le fonds comprend déjà plus de 1500 titres et une moyenne de 80 à 100 prêts/mois. Ce service demande de la médiation et des compétences en matière d'appropriation des outils informatiques pour les agents. Pour développer notre visibilité sur les actions numériques, nous avons proposé une semaine de sensibilisation avec des ateliers, qui sera renouvelée en 2024.

La RFID : depuis 2018, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont lancés dans un programme ambitieux de transformation et de modernisation de la lecture publique à l'échelle du territoire. La construction par Grand Besançon Métropole d'un grand établissement de lecture à la fois public et universitaire sur le site de l'ancien hôpital Saint-Jacques, en constitue la pierre angulaire.

Ce changement d'échelle implique une nouvelle stratégie de l'accueil du public, fondée à la fois sur un réinvestissement de la relation avec l'utilisateur, l'autonomie des lecteurs et la rénovation qualitative des locaux. Pour ce faire, un schéma de modernisation numérique des Bibliothèques a été élaboré en concertation avec la Direction des services informatiques. Il a consisté d'abord à changer de solution logicielle métier, à créer un portail documentaire à destination du public et à mettre en œuvre une solution de prêt en autonomie par le recours à la technologie RFID.

En 2022, le **nouveau logiciel Orphée** accompagné de son portail documentaire a été installé. En 2023, la plus grande partie des collections a été équipée d'étiquettes RFID. Cette année nous devrions déployer progressivement des automates de prêt et des antennes antivol dans les différentes bibliothèques, d'abord Pierre Bayle, médiathèque centrale du réseau, à l'été, puis dans l'ensemble des bibliothèques à partir de l'automne. L'automatisation de ces tâches va permettre à l'utilisateur de gagner en autonomie et assurer une plus grande confidentialité des prêts.

En associant la technologie de la RFID et de l'application *Ma Bibli*, les lecteurs pourront également emprunter les documents directement depuis leur smartphone.

Pour les bibliothécaires ce sera un vrai tournant dans leur pratique professionnelle : ils seront libérés de tâches techniques au profit de l'accompagnement et de l'échange avec l'utilisateur, et auront davantage de temps à consacrer aux animations, à la médiation des collections, ainsi qu'à la promotion de nos nouveaux outils (portail, livres numériques).

Pour nous accompagner dans cette modernisation la société Bibliotheca a été retenue à la suite d'un appel d'offre lancé en 2023. La prestation comprend la fourniture de tous les éléments techniques (automates, platines, puces RFID, antennes antivol, etc.), la formation des agents aux différents modules, l'encodage du fonds documentaire de l'ensemble des bibliothèques du réseau. L'installation des automates s'effectuera dès 2024, celle du robot de tri à la livraison du nouveau bâtiment.

Les agents seront formés pour accompagner les lecteurs à l'utilisation des automates.

1.5 La convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat

Le dispositif des bibliothèques municipales classées trouve son origine et sa justification dans la présence des confiscations révolutionnaires et la volonté de l'État de les bien conserver. Besançon fait partie de la liste des 45 premières bibliothèques municipales classées établie par le décret du 29 avril 1933. Aujourd'hui elles sont 54. Les bibliothèques classées répondent à au moins une des caractéristiques suivantes :

- elles gèrent des fonds documentaires appartenant à l'Etat, provenant essentiellement des confiscations révolutionnaires ;
- elles possèdent en propre des fonds anciens précieux ;
- elles desservent une population importante.

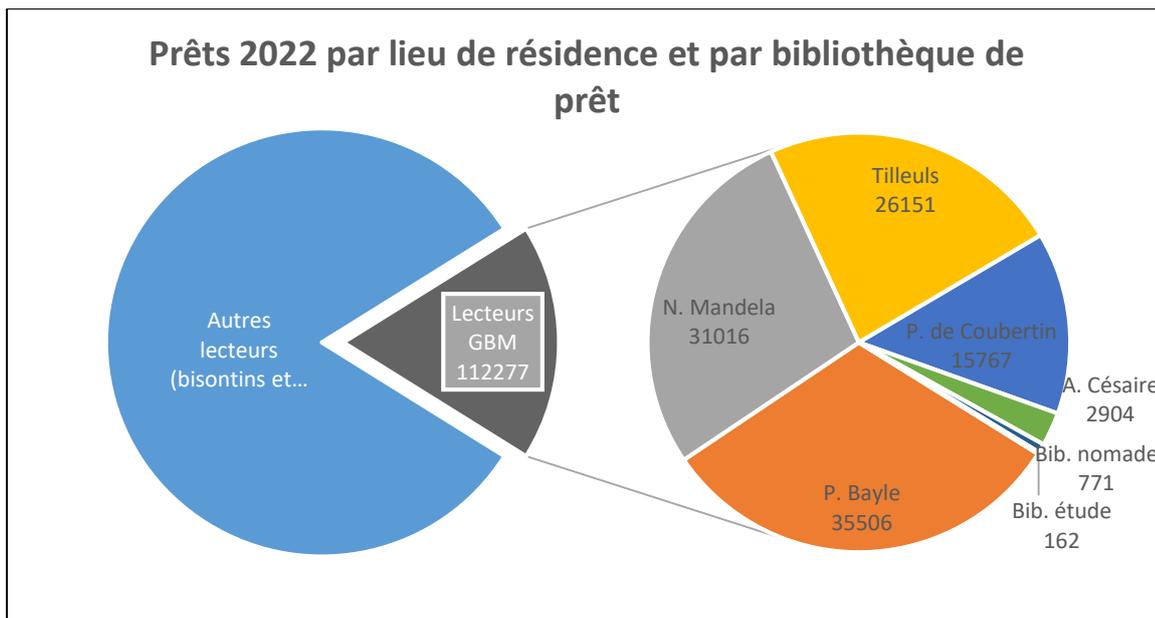
Depuis loi du 2 février 2007, des conventions triennales ont été mises en place entre Etat, collectivité territoriale et conservateurs pour formaliser cette mise à disposition, qui doit concerner certaines missions pour lesquelles l'Etat est directement impliqué (gestion de collections appartenant à l'Etat, développement du numérique, mise en réseau de bibliothèques). La 7^{ème} convention triennale, 2025-2027, sera signée pour les 2 postes suivants :

- le Directeur de la bibliothèque classée de Besançon en charge d'un projet de construction et de l'élaboration d'une politique intercommunale de lecture publique
- le chef de projets patrimoniaux en charge du service patrimoine dans la future bibliothèque et du développement des publics par une programmation originale d'expositions patrimoniales.

Par le soutien actif de l'État, la bibliothèque municipale de Besançon s'inscrit dans les actions de coopération et de développement de la lecture conduites par le Ministère de la Culture. La DRAC reste un partenaire important de la politique locale de lecture publique et souvent l'un de ses principaux financeurs.

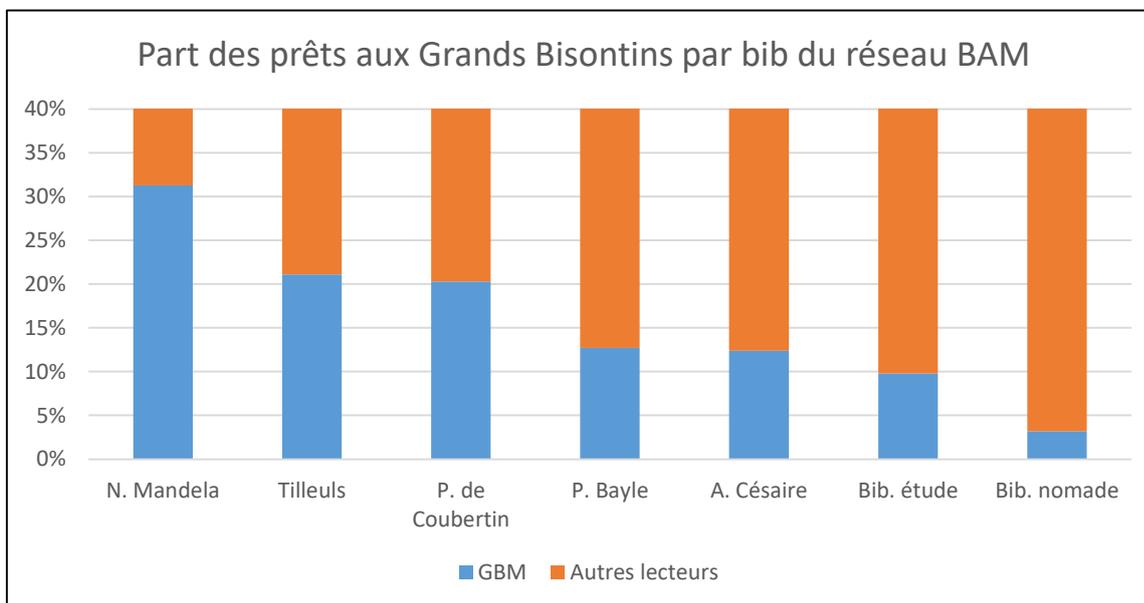
1.6 Le rayonnement des bibliothèques de Besançon sur le territoire GBM

Les habitants de la ville-centre représentent 79,7% des usagers, les habitants des autres communes de GBM 14,8% des usagers alors qu'ils regroupent 39% des habitants, soit plus de 3000 inscrits. Ces lecteurs sont particulièrement actifs : ils comptent pour 18% des prêts et sont en général de gros lecteurs.



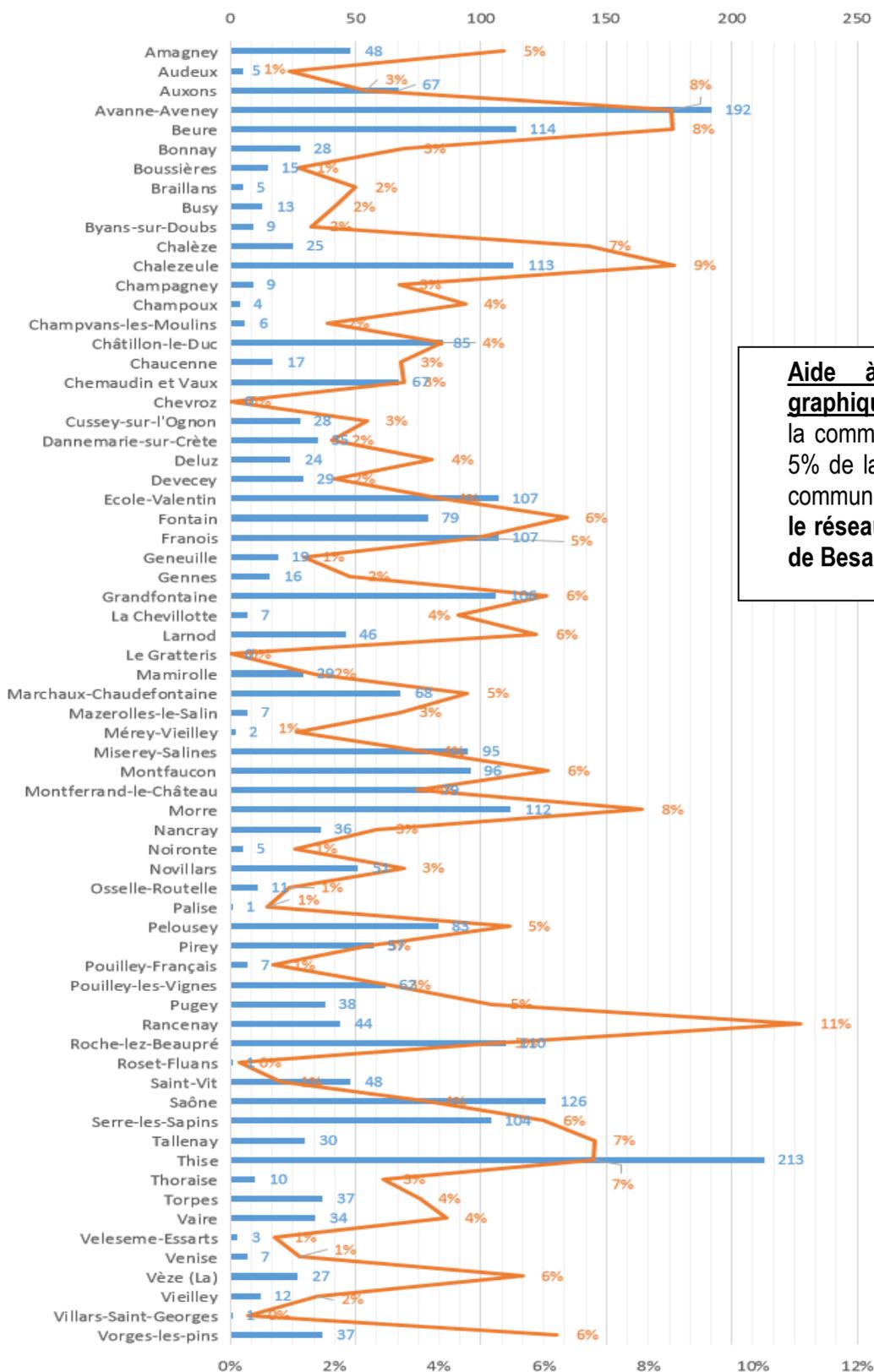
En valeur absolue, c'est à la médiathèque Pierre Bayle que les Grands Bisontins effectuent le plus de prêts, suivie par la médiathèque Mandela et celle des Tilleuls.

En proportion des prêts effectués dans chaque bibliothèque, c'est en revanche à Mandela (31% des prêts de la bibliothèque), puis aux Tilleuls et à Coubertin (20 à 21%) que la présence des Grands Bisontins est la plus marquée.



Les bibliothèques de quartier sont très fréquentées par les habitants des communes voisines. Et pour compléter ces observations, les habitants des communes alentour disposant d'équipements culturels, fréquentent également le réseau de lecture publique bisontin.

Inscrits BAM : Nombre et % de la population par commune de résidence par ordre alphabétique des communes



Aide à la lecture du graphique : 48 habitants de la commune d'Amagney, soit 5% de la population de cette commune, sont inscrits dans le réseau des bibliothèques de Besançon. Données 2022.

Comme le montre le graphique ci-dessus, le taux d'inscrits au réseau des bibliothèques bisontines est moins important lorsque la commune est dotée d'une bibliothèque offrant un niveau élevé de service et une forte attractivité. Les habitants de Saint-Vit, avec une médiathèque qui offre un niveau de service culturel riche et pertinent, sont peu intéressés par l'offre du réseau bisontin. Par voie de conséquence, le réseau bisontin compte peu d'inscrits en provenance de cette commune. *A contrario*, la commune de Rancenay, qui ne dispose pas de bibliothèque, a un taux d'inscrits dans le réseau des bibliothèques bisontines plus important.

D'autres critères entrent également en jeu, comme la complémentarité de l'offre de lecture publique, l'attractivité des actions culturelles, la gratuité du réseau bisontin.

| Commune | Pop. cumulée | Inscrits BAM | % d'inscrits |
|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Bib. A ou B | 14398 | 318 | 2,2% |
| Bib C-D-E | 45164 | 1941 | 4,3% |
| sans bib. | 19472 | 863 | 4,4% |
| Total | 79034 | 3122 | 4,0% |

2. Les bibliothèques sur le territoire GBM (hors Besançon)

2.1 Le réseau : hétérogénéité de l'offre de service

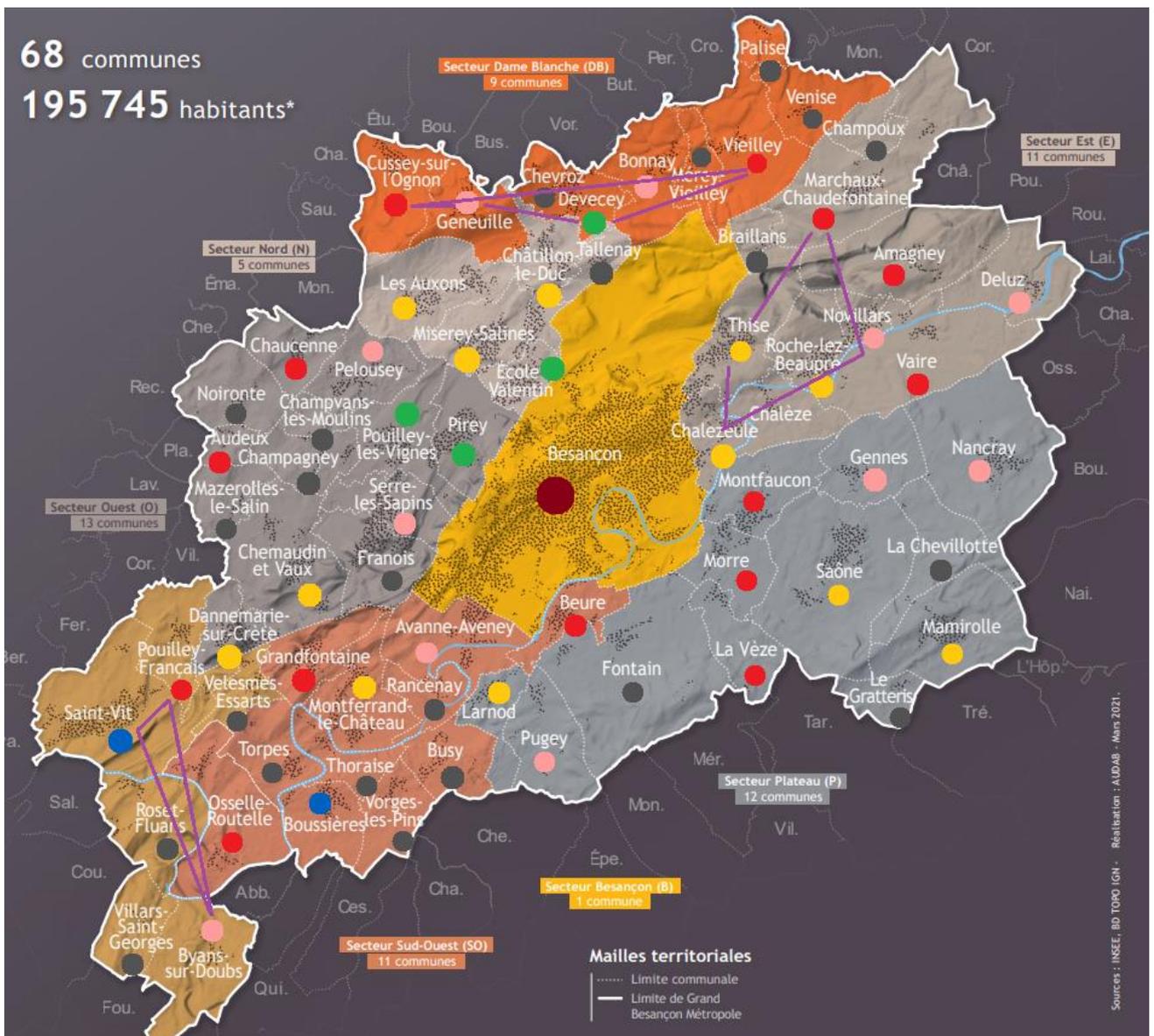
Il existe une grande diversité de bibliothèques dans le territoire de GBM. On part du point-lecture aménagé dans le recoin d'une salle municipale à des médiathèques modernes, offrant une large gamme de services et de ressources, jusqu'au réseau intégré des bibliothèques bisontines.

Les bibliothèques du territoire de Grand Besançon Métropole sont de la compétence des communes. Pour mener à bien leurs missions, elles reçoivent l'aide de la Médiathèque départementale du Doubs qui dessert et accompagne les bibliothèques de GBM dans leur développement.

Elles sont classées selon des normes objectives de qualité de service, normes mises en place par l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD). **Ce classement comporte 5 niveaux, de très favorable (A) à très défavorable (E).** Cette typologie permet d'évaluer les bibliothèques à partir de ces critères :

- le nombre d'heures d'ouverture,
- le budget des acquisitions documentaires et la diversité des collections,
- l'offre numérique,
- la surface accessible,
- le personnel qualifié,
- le nombre de prêts et de lecteurs.

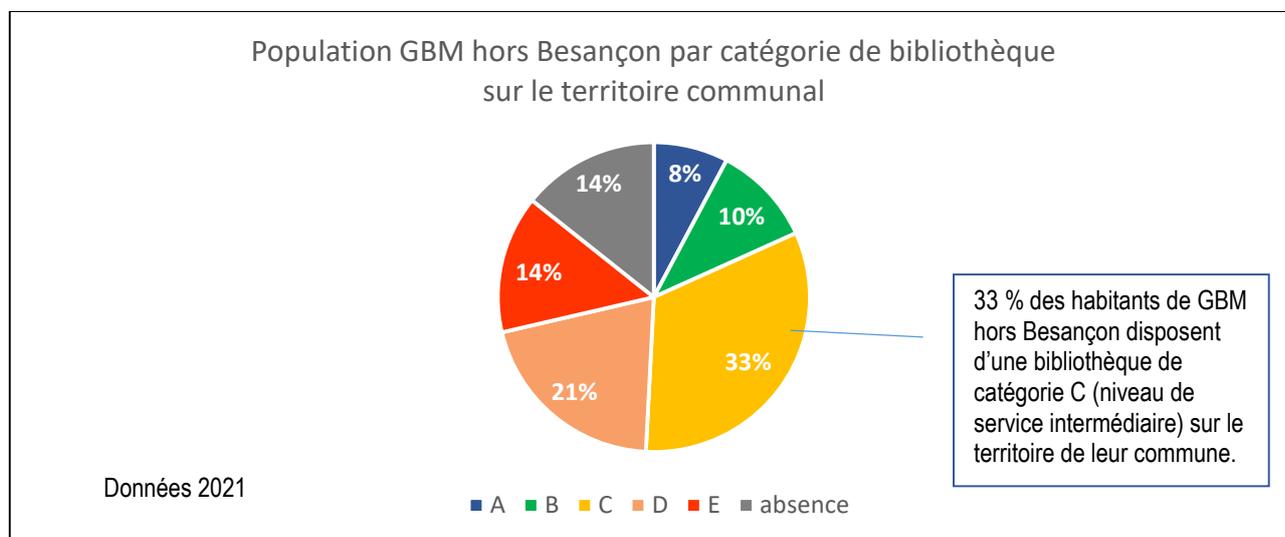
Il en ressort une grande diversité de situation et une disparité des niveaux de service.



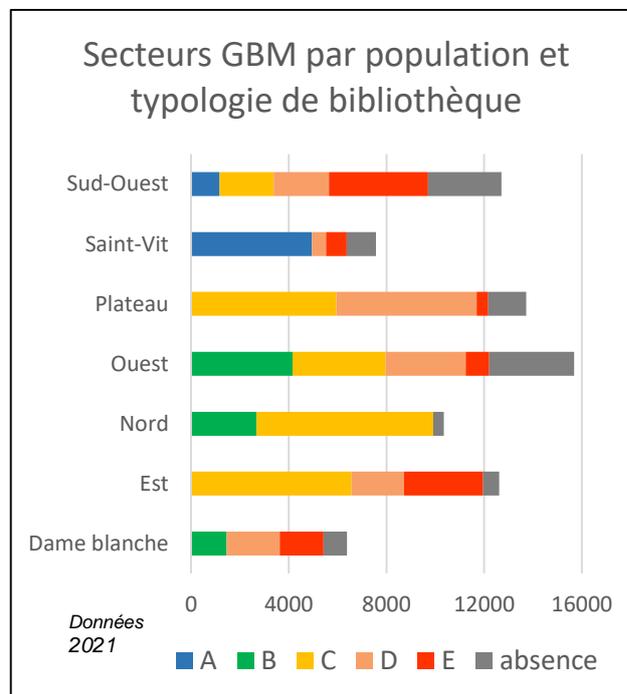
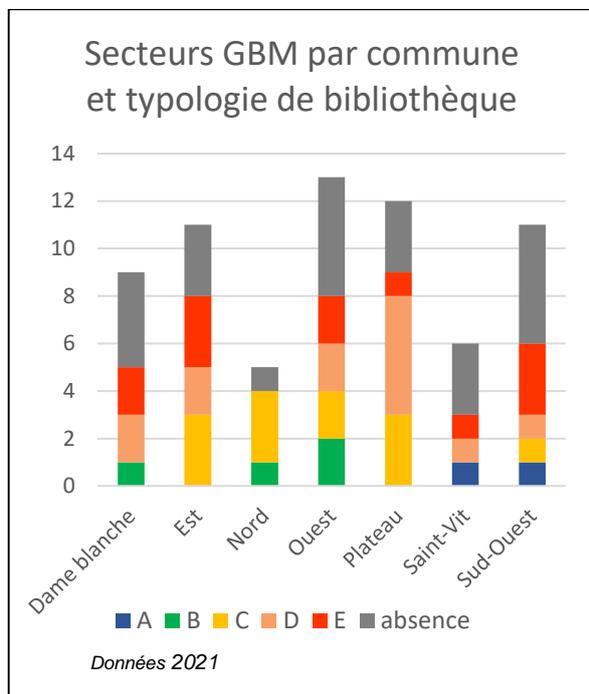
Données 2021 :

| | |
|-----|--|
| ● | Réseau des bibliothèques municipales de Besançon |
| ● | 2 bibliothèques de niveau A |
| ● | 4 bibliothèques de niveau B |
| ● | 12 bibliothèques de niveau C |
| ● | 11 bibliothèques de niveau D |
| ● | 13 bibliothèques de niveau E |
| ● | 25 communes sans bibliothèques |
| --- | réseau |

Maillage territorial : Sur les 68 communes de GBM hors Besançon, 43 sont équipées d'une bibliothèque, soit 64 % du territoire. Rapporté à la population, c'est même 86% des Grands Bisontins qui disposent d'une bibliothèque sur le territoire de leur commune.



Hors Besançon, 14% des habitants ont une bibliothèque de niveau E. À noter également que 14% des communes n'ont pas d'offre de lecture publique. Pour 28 % de la population de GBM, le niveau de service est plutôt faible.



La répartition géographique des établissements sur le territoire est plutôt satisfaisante, avec toutefois des niveaux de services hétérogènes. Les bibliothèques de niveau D et E sont plus nombreuses dans les zones

géographiques : Sud-Ouest, plateau, Est et Ouest. On ne trouve aucune bibliothèque de niveau A et B sur le Plateau et dans le secteur Est.

Equipement et accueil des publics : Sur les 43 bibliothèques de GBM, 25 bibliothèques ont une surface accessible de moins de 100 m². Seules deux d'entre elles, à savoir St Vit et Ecole-Valentin, disposent de plus de 300 m².

Les petites bibliothèques sont également moins ouvertes au public : entre 4h et jusqu'à 6h30 hebdomadaires. Les deux bibliothèques qui ouvrent plus de 18h par semaine sont Saint-Vit et Saône. La moyenne d'ouverture publique hebdomadaire de l'ensemble des bibliothèques est de 7h30 hebdomadaires.

Moyens humains et financiers : le fonctionnement des bibliothèques de GBM est en grande partie assuré par des bénévoles, qui représentent 92 % des moyens humains (246 bénévoles et 22 salariées). 26 bibliothèques, soit 60 % de l'ensemble, sont gérées uniquement par des bénévoles. Un recours trop important au bénévolat fragilise le réseau et la continuité du service. S'appuyer sur des professionnels permet de proposer un niveau de service plus stable et plus élevé. Il est à noter une évolution positive dans le recrutement de personnel qualifié en 2023 et en 2024.

| Personnel salarié | Nb bib |
|----------------------|--------|
| Bénévoles uniquement | 26 |
| entre 0 et 0,5 ETP | 7 |
| entre 0,5 et 1 ETP | 8 |
| + de 1 ETP | 2 |

Le budget d'acquisition moyen qui permet de proposer régulièrement de nouveaux documents aux lecteurs de la commune est de 1,63 € par habitant. Ce budget est inférieur à la moyenne nationale (2,41 €/hab). On retrouve ici également de grosses disparités :

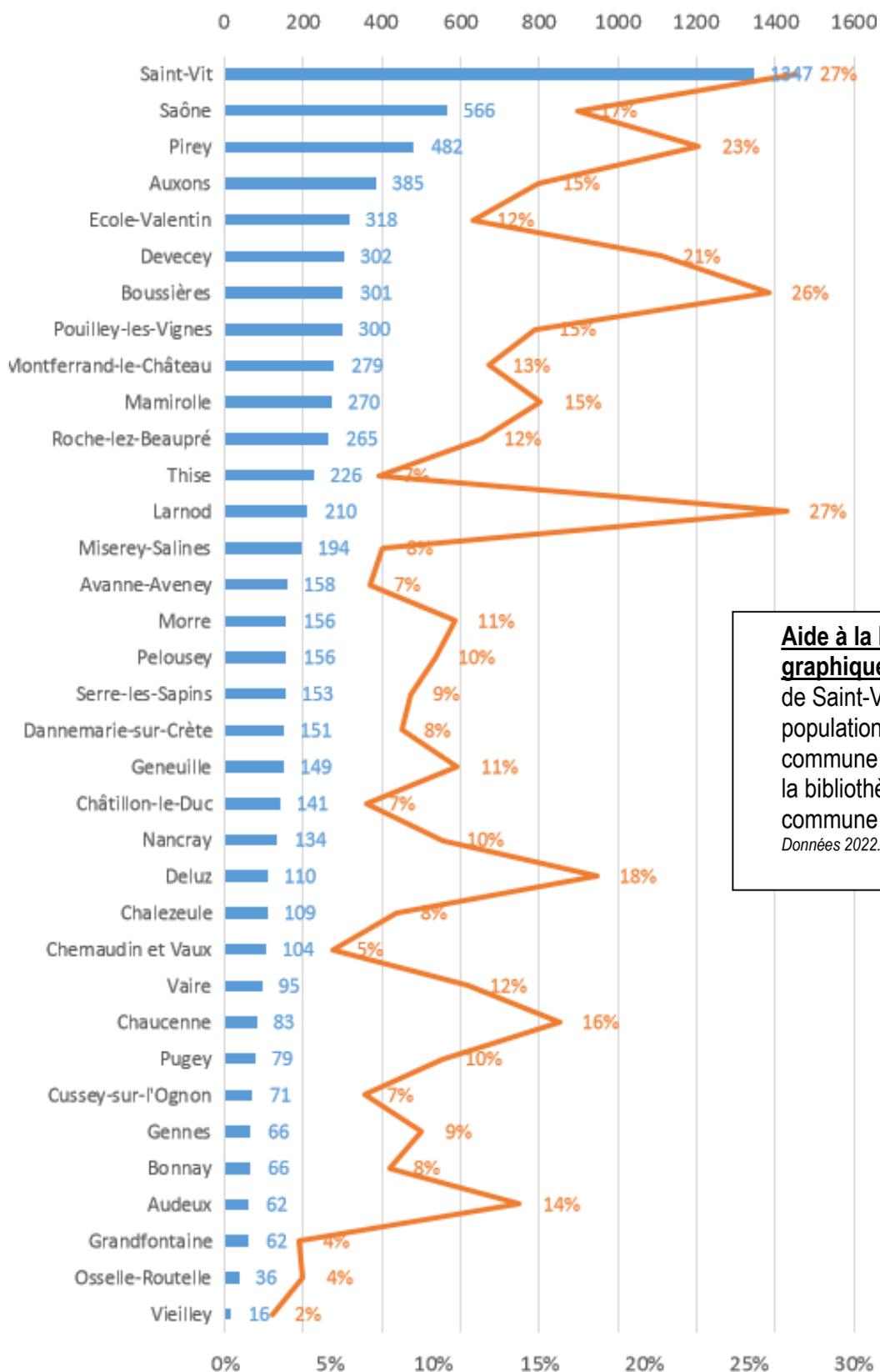
| Budget / habitant | Nb bib |
|--------------------|--------|
| 0 € | 11 |
| entre 0 et 1,5 € | 13 |
| entre 1,5 € et 3 € | 11 |
| + de 3 € | 6 |

Sur l'ensemble des bibliothèques du territoire, nous comptabilisons 7800 lecteurs avec un taux d'inscrits par habitant également inégal, qui souligne une nouvelle fois l'hétérogénéité du réseau.

Le graphique ci-dessous classe les communes par nombre de lecteurs inscrits dans les bibliothèques de leur commune de résidence. En pourcentage par rapport à la population, on mesure bien la corrélation existante entre les activités proposées, l'attractivité et la fréquentation. Saint-Vit, Larnod et Boussières font partie des équipements qui ont un pourcentage d'inscrits important, au-dessus de la moyenne nationale.

Inscrits dans la bibliothèque de leur commune de résidence

par nombre d'inscrits



Aide à la lecture du graphique : 1347 habitants de Saint-Vit, soit 27% de la population de cette commune, sont inscrits dans la bibliothèque de leur commune de résidence.

Données 2022.

Nb inscrits

% des habitants inscrits dans la bibliothèque de leur commune

Services et activités : 22 bibliothèques proposent la gratuité pour tous, soit 37 %. Beaucoup proposent encore une inscription payante, souvent familiale, parfois gratuite uniquement pour les habitants de la commune. Certaines proposent la gratuité pour les détenteurs de la carte Avantages Jeunes. Il n'existe pas de tarification unique ni de solution informatique commune. Cependant un projet de SIGB commun entre la Médiathèque départementale et les communes de son réseau est en cours d'élaboration dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence du Conseil départemental du Doubs.

Fonctionnement en réseau : celui-ci reste limité et est structuré autour d'une médiathèque « tête de réseau » par convention tripartite Département – tête de réseau – communes associées, sans compétence intercommunale spécifique. Il existe toutefois deux réseaux : (Cf. réseau en violet sur la carte page 21).

Un réseau de prêts de documents et d'appui bibliothéconomique pour les communes :

- Saint Vit (tête de réseau) - Byans sur Doubs – Pouilley Français
- Devecey (tête de réseau) – Geneuille – Cussey sur l'Ognon – Vieilley

Et un réseau d'animation (BINEB), dans le cadre de la Fête du Livre de Palente pour les communes :

- Marchaux-Chaufontaine – Thise – Chalezeule – Novillars.

Exemples de communes illustrant la disparité des situations (données 2021) :

| Commune | Niveau | Population | Surface | Surface/hab. | Budget | Budget / hab. | Inscrits | % inscrits/hab. | Nb équipes | Nb emplois salariés | Collection propre | Prêts de l'année | Heures ouvertures/hebdo | Jours d'ouverture/hebdo |
|-------------------|--------|------------|---------|--------------|----------|---------------|----------|-----------------|------------|---------------------|-------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|
| Saint-Vit | A | 4946 | 475 | 0,10 | 17 208 € | 3,48 € | 1347 | 27% | 9 | 3,55 | 21407 | 37796 | 20 | 4 |
| Roche-lez-Beaupré | C | 2166 | 153 | 0,07 | 2 465 € | 1,14 € | 265 | 12% | 19 | 0 | 5058 | 4686 | 7 | 3 |
| Pirey | B | 2134 | 230 | 0,11 | 6 839 € | 3,20 € | 482 | 23% | 13 | 0,5 | 7517 | 14486 | 11 | 4 |
| Grandfontaine | E | 1749 | 60 | 0,03 | 1 401 € | 0,80 € | 62 | 4% | 5 | 0 | 4516 | 1098 | 5,5 | 4 |
| Devecey | B | 1453 | 103 | 0,07 | 6 454 € | 4,44 € | 302 | 21% | 16 | 0,54 | 12172 | 7392 | 12 | 3 |
| Nancray | D | 1286 | 90 | 0,07 | 1 811 € | 1,41 € | 134 | 10% | 15 | 0 | 5268 | 4031 | 4 | 2 |
| Boussières | A | 1161 | 150 | 0,13 | 10 953 € | 9,43 € | 301 | 26% | 9 | 0,8 | 21097 | 12987 | 8 | 3 |

En conclusion, nous pouvons qualifier le réseau des bibliothèques du territoire Grand bisontin d'hétérogène, avec des inégalités en matière de surface, d'offre de services et de moyens financiers. Le personnel est pour une très grande part constitué de bénévoles. Le personnel salarié sous-représenté et avec un nombre d'ETP souvent insuffisant.

À noter quelques évolutions significatives dans le recrutement de professionnels depuis 2023. Seules quelques médiathèques comme celle de Saint-Vit sont classées au rang A et proposent une offre de service structurée à leurs usagers.

Réseau des médiathèques en image :



Bibliothèque de Pirey



Bibliothèque d'Ecole Valentin



Bibliothèque de Larnod



Bibliothèque de Mamirolle



Bibliothèque de Chalezeule



Bibliothèque de Saint-Vit



Bibliothèque des Auxons



Bibliothèque de Pouilley les Vignes

2.2 L'offre d'actions culturelles des bibliothèques du territoire GBM

Les animations proposées par les bibliothécaires du territoire GBM sont nombreuses et diversifiées. Pour une grande partie d'entre-elles (63%), elles sont régulières.

Elles sont corrélées le plus souvent à l'emploi d'un personnel qualifié, travaillant au moins à mi-temps, condition souvent indispensable pour mettre en place ces actions qui font vivre un lieu de culture.

| Pour le public jeune | Pour le public adulte |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ accueil de classes et lien étroit avec les écoles▪ heure du conte▪ ateliers créatifs▪ accueils des tout-petits en partenariat avec les crèches et le RAM (relai d'assistantes maternelles). | <ul style="list-style-type: none">▪ accueil d'auteurs (Livres dans la Boucle, Petites Fugues, Festi' Livre aux Auxons...)▪ expositions▪ conférences▪ mois du film documentaire |

Certaines animations sont accompagnées et soutenues par la MDD : les Micro-Folies, la médiathèque fait son cinéma, les conférences musicales « Rodiathèques », l'éveil musical. Ces actions concernent tout le département et le territoire GBM.

À noter que pour beaucoup de bibliothécaires, le manque de moyens et des espaces trop petits ne permettent pas de proposer des animations autant qu'elles le souhaiteraient.

2.3 L'action de la Médiathèque départementale du Doubs (MDD) sur le territoire GBM et sur le département du Doubs

La Médiathèque départementale du Doubs structure en réseau de coopération l'ensemble des bibliothèques du territoire. Elle intervient dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Son action repose sur 5 grands axes :

- Accompagnement des communes et communautés de communes pour la création et le développement de bibliothèques ou de médiathèques
- Conseils, aides techniques et financières : construction et aménagement des bibliothèques, élaboration de projets d'établissements ou de nouveaux services, fonctionnement de l'équipement, politique documentaire ; subvention emploi, équipement, collections, animations
- Développement de l'offre documentaire : prêts de documents, plateforme de ressources numériques, service de réservations, évaluation de la lecture publique
- Action culturelle ; prêt d'outils d'animations physiques et numériques, animations
- Information et formation : catalogue annuel de formations, Journées départementales de la Lecture Publique, groupe de lecture, portail, blog, newsletter, présence sur les réseaux sociaux.

Les efforts de structuration du réseau de lecture publique entrepris par le Conseil départemental portent leur fruit avec :

- Un **catalogue collectif Séquoia** (<https://sequoia.doubs.fr>) intégrateur des solutions informatiques de l'ensemble des bibliothèques pour faciliter le signalement des collections et lancer une dynamique de circulation. Il a été mis en ligne en 2020 et à ce jour, 36 bibliothèques sont adhérentes.
- Une **offre numérique de qualité Média-Doo** (<https://sequoia.doubs.fr/ressources-numeriques>) qui s'est imposée comme la plateforme numérique de référence des bibliothèques du département du Doubs. Les réseaux de lecture publique de Besançon et Montbéliard y ont adhéré. Avec Média-Doo, la MDD met au service des bibliothèques de GBM un outil numérique de qualité proposant aux usagers de la VOD, de la presse en ligne, des méthodes d'apprentissage, des livres pour enfants, y compris publics DYS, etc...

L'équipe accompagne les bibliothécaires dans leur fonctionnement et leurs projets, selon un découpage par secteur, pour l'ensemble du département. Trois référents territoriaux sont en charge de ce suivi et sont « la porte d'entrée » des demandes des bibliothécaires. Concernant l'agglomération bisontine, ils sont deux avec un découpage nord et sud. Les sept référents documentaires interviennent dans leurs domaines respectifs.

Les bibliothécaires de Grand Besançon Métropole bénéficient d'un magasin d'accueil situé à Besançon pour faire leur choix de documents : ces documents sont intégrés dans leurs fonds sous forme de dépôt temporaire en rotation deux à trois fois par an. Il existe également un système de réservation qui permet une réactivité face aux demandes des lecteurs des communes. Ce prêt de documents est destiné à compléter les collections propres des bibliothèques et permet notamment de compenser en partie l'insuffisance des budgets d'acquisition pour les petites bibliothèques du réseau.

Le soutien de la MDD à l'action culturelle est le suivant :

- Prêt d'expositions, de valises thématiques, supports d'animations physiques et numériques
- Projection de films documentaires, courts métrages
- Conférences musicales et concerts, en partenariat avec la salle de musiques actuelles de La Rodia (Rodiathèque)
- Séances d'éveil musical
- Conseils (intervenants, etc...)
- Aide financière aux projets d'animations
- Prêt de livres pour les rencontres d'auteurs organisées par des partenaires (Petites Fugues...)
- Prêt de livres aux bibliothèques participant à l'opération 'Livre Elu »

2.4 La nouvelle dynamique depuis 2023 sur GBM

La Médiathèque départementale du Doubs accompagne les bibliothèques communales dans le département et dans l'agglomération bisontine. Elle a établi depuis 2023 une nouvelle convention de partenariat, avec des critères mis à jour. Cette convention a permis une nouvelle dynamique et une montée en qualité.

Le nouveau schéma de développement de la lecture publique 2023-2030, assorti de nouvelles conventions de partenariat avec des critères mis à jour, permet une réelle dynamique de projets (restructuration, réaménagement, emploi, politique documentaire concertée etc...) et une montée en qualité.

| | Réaménagement - Extension | Recrutement | Horaires étendus |
|----------------------------|---|--|------------------------|
| POUILLEY LES VIGNES | Doublement de la surface qui passe à 250 m ² | Salarié à temps plein | oui |
| PIREY | PCSES | Salarié à temps plein | Oui |
| ECOLE VALENTIN | Restructuration. Réflexion pour un agrandissement | Embauche d'une chargée de mission | Oui |
| AUDEUX | Informatisation + municipalisation | Nouvelle bénévole | oui |
| CHAUCENNE | Nouvel aménagement avec même surface | | |
| CHATILLON LE DUC | Restructuration en cours avec l'école avec plus de surface | Embauche en cours | |
| BOUSSIÈRES | Réaménagement en cours avec extension de surface à 160 m ² | Embauche en 2021 qui passe à temps plein en 2023 | oui |
| MAMIROLLE | Travail en cours sur réaménagement | Augmentation temps de travail | Extension des horaires |
| MORRE | Réaménagement et informatisation | Dynamique de l'équipe bénévole | |
| PUGEY | Création d'une nouvelle bibliothèque | Recrutement d'un poste à mi-temps | |

Ces différents projets font l'objet de l'accompagnement et de l'expertise des bibliothécaires de la Médiathèque départementale du Doubs. Ils permettent une amélioration quantitative et qualitative du niveau des bibliothèques. L'embauche de salariés qualifiés plus nombreux, les projets d'aménagement, sont le signe d'une volonté de modernisation du réseau communal et de la sensibilisation des élus à l'importance de la lecture publique.

B. Une nouvelle mise en réseau du territoire GBM

1. La BU-BA : bibliothèque d'agglomération et universitaire, projet structurant

1.1 *Le nouvel équipement et ses objectifs stratégiques*

Par décision du Conseil communautaire du 24 mai 2018, **le projet appelé BU-BA** pour « bibliothèque universitaire – bibliothèque d'agglomération », **a été déclaré d'intérêt communautaire**. Il sera un pôle majeur d'étude et de recherche, de diffusion du livre et de la culture, de mise en valeur du patrimoine écrit, de rencontres et d'animations culturelles. Il vise à regrouper les deux bibliothèques centrales de Besançon, à desservir la population de toute l'agglomération, à renforcer le campus bisontin du centre-ville, à mutualiser les espaces et les services.

Ce projet de lecture publique et de lecture universitaire cultive l'ambition de réaliser **une grande bibliothèque offrant à ses usagers un haut niveau de service** :

| | |
|---|--|
| Une superficie élargie accessible au public | <ul style="list-style-type: none">▪ 414 m2 pour les espaces mutualisés▪ 3515 m2 pour la BA▪ 2044 m2 pour la BU |
| Une large capacité d'accueil : 1430 places assises | <ul style="list-style-type: none">▪ 670 places pour la BU▪ 700 places pour la BA▪ 60 pour l'espace mutualisé : café et hall commun |
| Un fonds documentaire | <ul style="list-style-type: none">▪ 50 000 documents pour la BU▪ 80600 documents pour la BA |
| Des horaires d'ouverture élargis | |

De **nouveaux services** seront proposés :

- Carrels de travail réservés et carrel handicap
- Auditorium
- Espaces d'animation pour jeunes et adultes : ateliers créatifs et échanges des savoirs,
- Salle de travail pour groupes : ateliers autour de l'emploi, ateliers sociolinguistiques
- Département jeu : jeu vidéo, jeux de plateau
- Espaces visionnage et écoute
- café

Ce projet d'équipement vise à doter l'agglomération de Besançon d'un pôle majeur d'étude et de recherche, de diffusion du livre et de la culture, de mise en valeur du patrimoine écrit ainsi que d'animation culturelle. Le futur bâtiment sera situé dans le quartier Saint-Jacques occupé auparavant par le centre hospitalier.

1.2 Deux entités avec des pratiques harmonisées

Comme cela a été rappelé par Françoise Legendre, Inspectrice générale des bibliothèques, dans son rapport de l'automne 2016 sur ce projet, chaque partenaire conserve son indépendance de gestion et la maîtrise de sa politique documentaire :

- Chaque entité a ses espaces propres de bibliothèque, son personnel, ses horaires, ses collections, ses modalités d'inscription et de fonctionnement, ses tarifs.
- Malgré tout, pour le bon fonctionnement du lieu, une harmonisation des pratiques et des horaires reste recherchée dans la limite des possibilités matérielles.
- Chaque bibliothèque, pour les besoins spécifiques de ses publics, conserve la possibilité d'ouvrir seule ses propres espaces à des horaires spécifiques.
- Tous les espaces de collections en libre-accès sont ouverts à tous dans le respect de leur destination.
- De manière générale, l'organisation des services veille à simplifier la vie de l'utilisateur en définissant et en appliquant une politique d'information commune, un règlement intérieur partagé et un usage concerté des fonctionnalités du bâtiment.

La Grande bibliothèque réunira en un même lieu trois équipements actuellement indépendants :

- La médiathèque Pierre Bayle (relevant de la ville de Besançon) intégrant la médiathèque nomade (relevant de GBM à partir de janvier 2025)
- La bibliothèque d'étude et de conservation (relevant de la ville de Besançon).
- La bibliothèque universitaire de Lettres et sciences humaines (relevant du SCD de l'Université).

L'objectif de l'opération, qui en fait également sa complexité, est de créer un équipement permettant au Grand Besançon et à l'Université de gérer des espaces selon des rythmes et des politiques spécifiques (ouverture, accueil, public visé, affectation et utilisation des locaux) tout en proposant aux publics une offre augmentée mettant à profit la présence de l'autre.



Chaque partenaire, universitaire comme métropolitain, continue de relever de sa tutelle et conserve l'indépendance de sa politique documentaire.

La fonctionnalité du bâtiment a été conçue de telle façon qu'elle permette à chaque entité d'ouvrir séparément et indépendamment de l'autre. Bien évidemment, une harmonisation des pratiques, des politiques d'acquisition et des horaires d'ouverture sera recherchée.

Le public pourra vaquer de l'une à l'autre dans le respect de la destination des lieux et un système informatique commun de prêt et de retour sera mis en place de façon à faciliter la vie de l'utilisateur. En revanche, les comptes lecteurs seront séparés, chaque bibliothèque conservant ses propres tarifs et propres conditions d'inscription.

Cinq grandes typologies de fonctions se mélangeront ainsi au sein de la Grande Bibliothèque :

- Convivialité & partage
- Recherche & Valorisation
- Formation & Professionnalisation
- Valorisation des fonds
- Animation & Jeux



Elle sera donc un lieu à la fois de partage et de respect d'usages distincts qui se traduit par une **triple sectorisation des espaces accessibles au public** :

- Les espaces mutualisés
Hall, espace café : ils seront accessibles à tous les utilisateurs dès que l'une des entités sera ouverte.
Certains espaces logistiques : garages, transit / livraison
- Des espaces partageables dépendants de l'une des structures mais utilisables par l'autre sur projet : auditorium
- Les espaces propres à chaque bibliothèque, dont ceux destinés au public organisés en départements :
Les accueils de la médiathèque et de la bibliothèque universitaire qui seront propres à chacune des deux entités, du fait de leurs spécificités (horaires d'ouverture, publics, mode d'utilisation des lieux, statut du personnel) et pour ne pas rendre leurs fonctionnements tributaires d'un accueil commun.
Les départements de la médiathèque (jeunesse, bandes-dessinées, jeux, savoirs, romans, musique et cinéma).
Les départements de la bibliothèque universitaire (vie étudiante, langues et littérature, arts, histoire, sciences humaines).
- Les locaux de conservation et de traitement des ouvrages de chacune des deux entités.
- Les locaux administratifs de chacune des deux entités.

- Les locaux logistiques et techniques.

Le projet de Grande Bibliothèque fait le pari de la coopération entre les collectivités territoriales et l'Université, afin d'offrir des espaces, des services et des ressources adaptés aux besoins des habitants de l'agglomération bisontine et des membres de la communauté universitaire.

La complémentarité des services permettra la création d'un équipement culturel et d'apprentissage unique, inscrit dans un programme de réaménagement urbain du centre-ville, au profit des usagers du Grand Besançon, de l'Université de Franche-Comté et plus globalement de la communauté universitaire de Bourgogne Franche-Comté.

Investissement collectif et social, la Grande Bibliothèque constituera un lieu de vie ouvert, ludique et inclusif, un espace de socialisation et de loisir, mais aussi un lieu de travail individuel et collaboratif, offrant des espaces pour échanger, enseigner, animer, former et favoriser la transmission et le partage d'informations et de connaissances sur le modèle des *Learning Centers*.

Mais ce projet ne se résume pas au bâtiment de la Grande Bibliothèque : l'un des **enjeux principaux sera d'offrir un service de qualité sur l'ensemble du territoire**, qu'il s'agisse du centre-ville de Besançon, des quartiers de la ville-centre et des communes de l'agglomération, et d'être un outil au service de la démocratisation culturelle.

1.3 *Le projet inscrit dans la politique culturelle à vocation territoriale*

Jusque dans les années 1980, la ville de Besançon a assumé seule l'ensemble des fonctions culturelles de son territoire. Ancienne ville de Parlement, elle a reçu de l'État dans la nouvelle organisation administrative de la France issue de la Révolution française, l'ensemble des fonctions éducatives et culturelles du territoire, et plus globalement de l'ancienne province de Franche-Comté.

Elle concentre sur son territoire la plus grande partie des institutions culturelles :

- Une bibliothèque publique ouverte depuis le début du XIXe siècle. La médiathèque Pierre Bayle, en tant que bibliothèque de centre, a été ouverte en 1986 et le réseau bisontin en 1988.
- Un musée des Beaux-arts ouvert depuis 1843
- Le palais Granvelle aménagé en musée du Temps en 2002
- Une école des Beaux-Arts (ISBA) créée à la fin de l'Ancien Régime
- Une université pluridisciplinaire qui vient de célébrer son 600^{ème} anniversaire. Elle est aujourd'hui installée sur les campus de la Bouloie, des Hauts de Chazal et en centre-ville, avec les bibliothèques universitaires liées aux facultés
- 3 théâtres : Centre Dramatique nationale de Besançon, Les Deux Scènes et le Théâtre Ledoux regroupés en scène nationale
- Un pôle de musiques actuelles : La Rodia
- La Cité des Arts avec le Conservatoire à rayonnement régional de Grand Besançon Métropole et le FRAC

GBM est un acteur culturel nouveau, depuis 2013. Il a pris en charge une politique publique axée sur l'éducation musicale avec la construction du Conservatoire. Il existe par ailleurs 12 écoles de musique associatives, dont 7 implantées dans des communes hors de Besançon.

L'objectif principal du projet de construction d'un équipement culturel est de renforcer l'attractivité du territoire bisontin et les missions culturelles du centre-ville, en particulier auprès des habitants du Grand Besançon. Il vise également à renforcer la vocation universitaire, en offrant aux étudiants un espace de travail innovant.

Côté Bibliothèque d'Agglomération, les **publics prioritaires** sont :

- Le public de GBM
- Les publics éloignés de la culture et de la lecture
- Le public familial avec un renforcement du lien intergénérationnel

Ce nouvel établissement met l'accent sur de nouveaux usages avec un esprit 3^{ème} lieu, le jeu comme loisir et outil de socialisation et une forte présence du numérique.

L'accueil des usagers constituera le cœur de la mission des personnels exerçant leurs fonctions dans la future bibliothèque, avec à la fois de nouveaux services proposés (emploi, ateliers...), des ambiances multiples (détente, jeux, salles de travail, patrimoine...), une forte présence du numérique, des mélanges de publics.

Passer des bibliothèques actuelles, qui proposent essentiellement des espaces de collections, à une bibliothèque lieu de sociabilité et d'échanges, nécessitera d'adapter à la fois les modalités et les postures d'accueil.

Cela passera à la fois par :

- la mise en place d'espaces avec des ambiances différentes (espaces de détente et de convivialité, avec notamment le café et le département Jeux),
- une politique d'animation plus ouverte sur les aspects pratiques (ateliers créatifs, ateliers autour de l'emploi, échanges des savoirs, médiation numérique...),
- une plus grande mise en valeur des collections, s'appuyant sur celle utilisée par les librairies (présentation de face, tables thématiques, classement par centre d'intérêt).

Un plan de formation pour accompagner le personnel, ainsi qu'une réflexion sur le mode d'organisation et les pratiques professionnelles, permettront d'accompagner ce changement de posture.

1.4 Les objectifs de la médiation culturelle de la BU-BA

L'animation culturelle en médiathèque favorise la rencontre entre les bibliothécaires et les publics par des échanges qui dépassent les demandes plus banales d'orientation ou de renseignement bibliographique. Cette connaissance plus personnelle du public demeure essentielle pour améliorer la pertinence des acquisitions.

Par ailleurs, elle représente souvent le seul moment où les publics eux-mêmes peuvent se rencontrer et se mélanger autour d'un intérêt commun pour un concert, un film ou un auteur. **Cette dimension d'agora publique** des rencontres, des débats et des discussions est **essentielle et relève aujourd'hui de l'identité des médiathèques publiques**. Peu d'institutions publiques offrent cette possibilité qui permet à la société de faire corps.

Certaines animations sont destinées à l'ensemble du public venant à la médiathèque. Ce sont les plus connues et les plus classiques, celles qui sont mises en avant par la communication de l'établissement. D'autres animations peuvent être destinées à des publics spécifiques : classes, groupes constitués divers (alphabétisation, associations, personnes en recherche d'emploi...). **Ces animations obéissent à des**

objectifs plus resserrés et plus précis visant à favoriser la fréquentation de l'établissement par des publics souvent éloignés de la lecture.

Les **objectifs en matière de médiation culturelle** pour la Bibliothèque d'Agglomération sont triples :

- la médiation culturelle doit être un outil de la démocratisation culturelle : elle doit faire venir un nouveau public, et notamment un public éloigné culturellement. La médiation culturelle est un outil de la démocratisation culturelle ; en particulier un public familial mais aussi un public de primo-arrivants, d'adolescents, d'hommes, de personnes handicapées et de personnes âgées. Le jeu, les actions autour du plurilinguisme et du français langue étrangère, les actions hors les murs, l'accueil de groupes, sont autant d'outils à développer pour y parvenir ;
- la médiation culturelle doit contribuer à faire de la Bibliothèque d'Agglomération une bibliothèque troisième lieu : elle doit faire de la bibliothèque un lieu vivant, proche des préoccupations quotidiennes des usagers, dans lequel ils sont invités à séjourner. On vise à faire de la bibliothèque un espace de « convivialité en ce qu'elle induit d'échanges, de partage chaleureux, de plaisir à être ensemble ». Ici encore, on s'appuiera sur le jeu, mais aussi sur les actions autour de l'emploi, les actions intergénérationnelles, les clubs de lecture, les ateliers, l'accueil autour du Café mutualisé, les concerts, lectures d'histoire, projections et autres spectacles ;
- enfin, la médiation culturelle doit faire de la bibliothèque un espace de réflexion et de débat sur la société, de mixité des publics et d'échanges, de formation des citoyens et d'apprentissage social. Pour ce faire, les conférences, la valorisation du patrimoine, l'échange des savoirs entre usagers, la médiation numérique, la valorisation de la culture scientifique, l'accueil des associations y contribueront.

2. Un réseau qui se renforce

2.1 *Le Silo de conservation*

Pour mémoire, les archives de la Ville et de GBM n'ont jamais eu de locaux de conservation dédiés. Avant 1997, les archives étaient entreposées à la Citadelle. Suite à une contamination par la mэрule, la Ville a dû louer en urgence des locaux à la société AGS. L'ensemble des collections contemporaines est aujourd'hui stocké dans des magasins de la société AGS pour un loyer annuel en 2022 de 120 K€ (actualisé chaque année). **A ce jour, les conditions de conservation comme les conditions de travail des agents sont insatisfaisantes** (locaux non chauffés, infiltrations...), avec un risque de contamination et un risque supplémentaire récemment apparu, de perte d'agrément du prestataire AGS, qui pourrait concerner en 2024 le site de Besançon (agrément suspendu cette année pour un site dans le Rhône).

Depuis 2016, **la Ville et GBM envisagent de reconvertir un ancien bâtiment industriel implanté aux Prés de Vaux (ex-bâtiment VNF) en magasins de conservation des archives municipales et communautaires**. Dans le cadre du projet Grande Bibliothèque, la DRAC a accepté qu'une partie des magasins de la future bibliothèque d'agglomération (BA) soit externalisée en construisant un silo de conservation pour le Dépôt légal et les collections contemporaines. Une ligne dédiée au silo est prévue dans le budget du projet de la Grande Bibliothèque.

L'ancienne usine acquise par la Ville en 2014 est bâtiment industriel situé sur un promontoire constitué de remblais, le long du Doubs, dans le secteur des Prés de Vaux.

Il comprend :

- Des espaces de bureaux sur deux niveaux (700 m² / structure en béton et façades en parement de béton préfabriqué),
- Une halle de stockage construite suivant différents procédés (2 040m² / structure en poteaux béton avec charpente en lamellé-collé et bardage métallique).
- Toiture hétérogène de type terrasse sur l'ensemble du bâtiment. Surface utile de 2 740 m² (2 386 m² au rez-de-chaussée et 354 m² à l'étage)

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Conserver dans de meilleures conditions l'ensemble des archives municipales et communautaires (obligations des collectivités).
- Ne plus dépendre d'une société de location proposant des conditions de conservation minimales et pouvant à tout moment résilier le contrat.
- Offrir au personnel du service des archives et du Dépôt légal des conditions de travail dignes de ce nom.
- Externaliser une partie des magasins de livres de la future Grande Bibliothèque (600 m² a minima de surface de plancher) afin d'optimiser la surface à construire au Centre-Ville et répondre aux conditions permettant l'obtention de la Dotation Générale de Décentralisation.
- Prendre en compte dans la rénovation le cahier des charges Effilogis (performance énergétique, emplois des matériaux biosourcés...).

2.2 Le projet place des Lumières

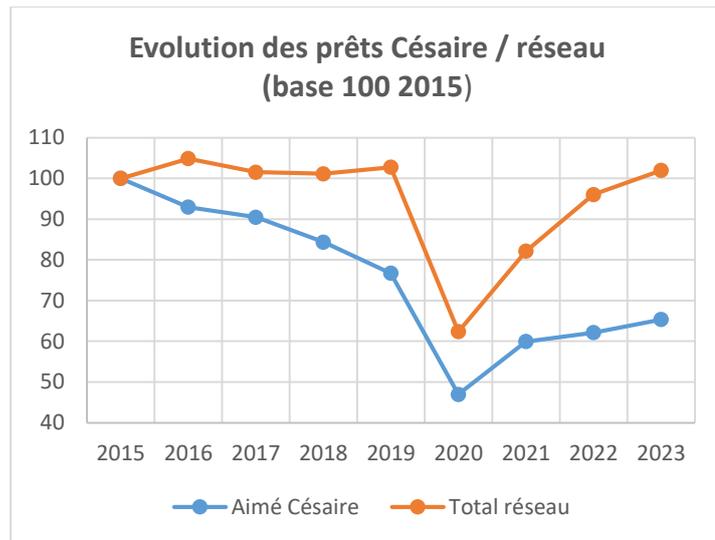
La médiathèque Aimé Césaire, située dans le quartier des Clairs-Soleils, est installée dans une ancienne maison de maître, au milieu d'un parc, avec des accès difficiles notamment les mois d'hiver.

Le projet de requalification de la place des Lumières est l'occasion de concevoir une nouvelle offre transversale des services municipaux, et de faire déménager la médiathèque sur cette place pour redonner de l'attractivité au quartier.

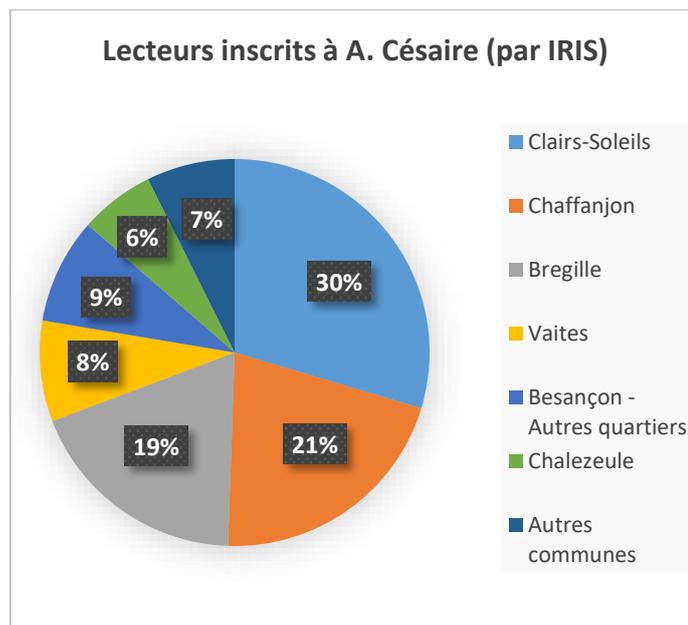
L'objectif est d'améliorer les relations entre les services et les familles par une meilleure communication (avec un impératif de lisibilité et d'unité) et une programmation d'animations élaborée de façon concertée.

Diagnostic : c'est aujourd'hui une médiathèque en difficulté :

- Le plus faible nombre de prêts du réseau municipal, malgré les travaux d'agrandissement et rénovation de 2009, fortement lié aux contraintes endogènes au quartier
- Des prêts en constante diminution depuis 2015 et qui ont atteint en 2021 le niveau d'avant les travaux de rénovation et d'agrandissement, soit 23.000 prêts annuels (environ 4,5% des prêts du réseau), à comparer avec les 67.000 prêts de Coubertin ou 110.000 de Tilleuls.
- Environ 520 lecteurs inscrits actifs (contre en peu plus de 16.000 pour l'ensemble du réseau). On dénombre environ 1.500 inscrits à Coubertin et plus de 2.600 à Tilleuls.



- La moitié des inscrits habitent les quartiers de Clairs-Soleils-Vaites, l'autre moitié ailleurs, dont 40% du quartier de Bregille.



L'implantation géographique actuelle de la médiathèque est peu pertinente :

- Un bâtiment à flanc de colline, mal relié à la place des Lumières, isolé au milieu d'un bois, loin des autres structures du quartier
- Des dégradations régulières du bâtiment, des cambriolages ou tentatives régulières de cambriolage, des trafics à proximité immédiate, des barbecues nocturnes sur la terrasse dès la belle saison, ... : il y a un sentiment réel et diffus d'insécurité qui a des effets délétères sur la fréquentation du lieu

- La médiathèque peine à être un lieu de vie, d'autant que la rue de Chalezeule n'est pas une voie d'entrée dans la ville comme la rue de Dole, la rue de Vesoul ou la rue de Belfort près desquelles sont implantées les autres annexes du réseau municipal
- Le quartier des Clairs-Soleils est peu peuplé et sa densité d'habitation est faible en regard des autres quartiers de la Ville. En additionnant les quartiers de Clairs-Soleils, Chaffanjon et les Vaïtes, on atteint à peine 5.500 habitants. Par ailleurs, il existe un fort *turn-over* des populations des nouvelles habitations du quartier qui déménagent souvent au bout d'un an de résidence, ce qui ne facilite pas la fidélisation d'un public familial.

Le projet des Lumières :

Il consiste à revitaliser la place des Lumières par le traitement des cellules commerciales vides et de ses abords, en y intégrant une mixité fonctionnelle construite autour de 4 pistes : installation d'un commerce de proximité, création d'un jardin partagé, relocalisation de la halte-garderie et création d'un espace loisirs/parentalité et **relocalisation de la Médiathèque Aimé Césaire.**

L'objectif est de mettre en place une nouvelle offre de service public avec un lieu hybride et d'améliorer les relations entre les services et les familles. Avec une meilleure communication, un impératif de lisibilité et d'unité, il s'agira de proposer un programme qui puisse mêler les actions de préventions, des animations, de l'accès à la culture, et favoriser la rencontre entre parents et enfants. De nombreux partenaires, déjà présents sur le quartier, y interviendront en collaboration dans des espaces visibles, accessibles, adaptés aux familles, avec des actions collectives pour soutenir la parentalité.

La nouvelle médiathèque pourra accroître son activité, par rapport à l'ancien établissement, car elle sera **mieux située, plus accessible, elle offrira tous les services** d'une ludothèque et invitera la population à s'approprier les lieux. La ludothèque favorise les rencontres, les liens sociaux et la socialisation des tout-petits. Comme lieu de prêt de jeux et jouets, elle met ses ressources ludiques à la disposition de tous. Comme centre d'animation elle permet que tous les publics, quels que soient l'âge ou les compétences des joueurs, puissent participer à des temps de loisirs adaptés et de qualité.

Ce nouvel espace accueillera un public diversifié, de tous les âges et toutes les cultures, à titre individuel et collectif (établissements Petite Enfance, scolaires, structures de loisirs, établissements spécialisés) autour d'animations ludiques régulières ou ponctuelles. **Il valorisera ainsi la culture ludique par des actions transversales**, menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La nouvelle médiathèque disposera d'un coin de jeu sur place (jeux de plateaux et éducatifs à effectuer avec les parents) et de jeux vidéo pour les plus grands, en plus des collections jeunesse et adulte. Cette marque ludique constituerait, parmi les autres médiathèques de quartier, la spécificité de son offre et lui permettrait d'accroître son rayonnement auprès d'usagers d'autres quartiers de la ville. Elle offrira un accès gratuit à une programmation culturelle de qualité.

La Médiathèque se structurera autour :

- des collections jeunesse, jeunes et adulte
- des collections de jeux à emprunter et une programmation en lien avec les univers ludiques comme l'e-sport, les mangas, jeux de rôles, jeux pour enfants...
- d'un ensemble de services : Wifi, impression, presse, documentation
- d'une programmation culturelle
- d'espaces d'accueil adaptés : espace tout-petits, espace lecture jeunesse, espace lecture et détente, jeune BD et mangas, apprentissage à tout âge, espace détente adulte et espace rencontre et goûter

2.3 Le projet de la Médiathèque Nomade

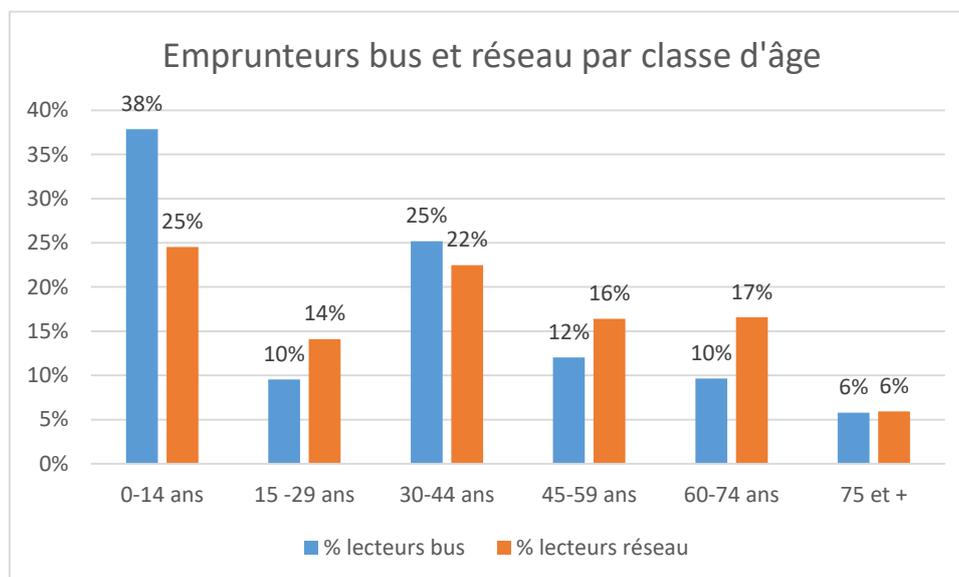
La Médiathèque Nomade a pour objectif de se rapprocher des publics éloignés des bibliothèques en proposant, par différentes actions, la lecture au plus près des habitants : dépôts, tournées du bibliobus, actions hors les murs, portage. L'enjeu est de renforcer le lien social. C'est un service public de proximité qui va à la rencontre des usagers.

La Médiathèque Nomade fonctionne avec deux Bibliobus :

- Un grand Bibliobus depuis 1999, qui dessert les stationnements les plus denses et sert de vitrine au réseau lors de grands événements (remplacé par le petit quand l'accès n'est pas possible)
- Un petit Bibliobus depuis 2016

Ces véhicules desservent des stationnements grand public. Il s'agit d'un service de proximité qui permet de rendre la lecture plus accessible au cœur des quartiers et de desservir un public qui ne se déplace pas forcément dans les autres bibliothèques du réseau. Onze quartiers sont touchés, avec des stationnements tous les 15 jours installés :

- dans des quartiers très denses comme Saint Claude : 12 000 habitants
- dans des quartiers prioritaires : Planoise, Torcols et St Claude (Hauts de St Claude en QPV depuis le 1er janvier 2024)
- à des sorties d'école pour toucher un public familial qui ne fréquente pas les autres bibliothèques du réseau : Montboucons, Saint-Claude, Tilleroyes, Palente village.



Le bibliobus touche davantage les jeunes enfants et leurs parents que les autres bibliothèques du réseau. Les autres classes d'âge sont moins représentées.

Les Bibliobus offrent un service de proximité, et touchent essentiellement les habitants des quartiers desservis, et parmi eux les moins mobiles. C'est ainsi que moins de 2% des prêts des lecteurs de GBM (hors ville centre) se font au Bibliobus. Dans tous les cas, l'offre du bibliobus vient compléter celle des bibliothèques physiques. Les stationnements du bibliobus permettent d'assurer une couverture complète du territoire communal, en

desservant les zones les plus éloignées des bibliothèques. Le service nomade sait s'adapter et fait évoluer ses lieux de stationnements en fonction du public et des projets urbains.

La Médiathèque Nomade s'organise également autour d'actions hors les murs dans le but de favoriser l'accès à la lecture au public éloigné des bibliothèques. L'équipe propose **différents services aux partenaires** :

- Petite enfance : actions en direction des crèches avec des dépôts de documents, des temps de lecture, découverte du bibliobus pour les tout-petits avec le personnel et les parents
- Ecoles : le bibliobus se rend dans les certaines écoles éloignées des bibliothèques pour faire profiter aux élèves d'un emprunt de livres et d'un temps de lectures
- Accessibilité : intervention dans les établissements spécialisés, coordination du programme d'animation « Les Inclusifs »
- Seniors : coordination du portage de livres avec centralisation des demandes, lien avec les bénévoles, prise en charge de bénéficiaires avec les bibliothécaires référents de secteur, dépôt de livres dans les EHPAD et résidences autonomie, lectures

Evènements hors les murs : les bibliobus sont des outils de communication et la vitrine du réseau des bibliothèques de Besançon dans les différents quartiers qu'ils desservent et lors d'animations hors les murs avec son salon de lecture. Ils sont une valeur ajoutée sur les différents évènements organisés par la Ville et le Grand Besançon.

- Programme d'animations sur les stationnements du bibliobus au printemps
Temps d'animations sur deux semaines lors des différents stationnements du bibliobus
Thématiques variées : nature, jeux, ateliers créatifs en 2024
- Animations en pied d'immeuble
Bibliobus avec le salon de lecture installé dans les quartiers : Orchamps, Viotte, Torcols
Travail en partenariat avec les acteurs des quartiers et les associations
- Partenariat avec les services de GBM
Mardis des Rives : depuis 2019, la Médiathèque Nomade est présente sur le festival musical qui intervient dans les communes au bord du Doubs tous les mardis de l'été.
Livres dans la Boucle : depuis 2019, la responsable coordonne les accueils d'auteurs dans les bibliothèques des communes de l'agglomération bisontine : expertise et accompagnement logistique
- Autres : le bibliobus est présent à différents évènements culturels selon les propositions : festival du jeu Ludinam, fête Forêt'N avec la Petite Ecole dans le forêt, Portes ouvertes de l'Orangerie...

Le projet de la médiathèque Nomade :

Dans le cadre de la préparation de la Grande Bibliothèque et des actions culturelles à l'échelle du réseau GBM, la responsable du service Nomade est partie prenante du travail de réflexion avec la Médiathèque Départementale du Doubs et les bibliothèques des communes du Grand Besançon.

Au 1er janvier 2025, intégration de la médiathèque Nomade à GBM :

- Le service est missionné comme fer de lance de l'action décentralisée de la Grande Bibliothèque dans les communes du Grand Besançon
- La responsable coordonne les actions culturelles en collaboration avec les bibliothécaires des communes de GBM

L'équipe travaillera sur le projet d'actions culturelles qui se développeront dans le Grand Besançon en partenariat avec les bibliothécaires de terrain.

Les bibliobus auront toute leur place dans ces projets, de par leur mobilité, leur adaptabilité et la proximité avec les acteurs de territoire. Il s'agit d'un véritable outil de développement des actions et des partenariats sur le territoire.

Depuis février 2024, à la suite de pannes mécaniques, le Grand Bibliobus ne tourne plus. Il a été mis hors service et réformé. Il convient de prévoir le fonctionnement du service à court et moyen terme :

A court terme :

- depuis **février 2024, remplacement des stationnements du Grand Bibliobus par le petit Bibliobus**, avec des difficultés liées au manque d'espace et de collections proposées
- **à partir d'avril 2024, implication forte sur le quartier des Hauts de St Claude**, nouveau quartier prioritaire depuis janvier 2024 :
 - dès avril : extension des horaires sur le quartier des Hauts de Saint Claude, nouveau quartier prioritaire depuis janvier 2024), sur les deux stationnements Saint-Claude et Torcols, avec une arrivée à 15h30 au lieu de 16h pour mieux répartir les flux de public, soit : 3h par semaine sur le quartier dès le 8 avril 2024
 - dès avril, partenariat avec l'Espace de Vie Sociale : rendez-vous régulier avec le pédibus qui partira de l'EVS pour se rendre aux stationnements du bibliobus avec les enfants, les familles et faire découvrir le service. Participation à des événements du quartier avec les partenaires
- **à partir de septembre 2024** : offre de visites et animations en classes maternelles et primaires des écoles St Claude et Camus, et en établissements Petite Enfance (crèches st Claude et CDEF)

A moyen terme :

Amélioration du service proposé au public par le rachat d'un nouveau grand bibliobus avec un budget de 600 000€. Le coût d'acquisition de ce véhicule devrait être financé par GBM et un fonds de concours de la Ville. Une subvention de la DRAC sera sollicitée.

Pour le moment, le remplacement du grand véhicule par le petit est une solution temporaire, limitée à la fois en termes de collections et d'accueil du public. Le manque de places oblige le public à attendre à l'extérieur et le plus faible volume des collections ne permet pas de répondre à la demande.

Le remplacement du Grand Bibliobus permettrait d'offrir :

- un retour à un service adapté pour stationnements bisontins les plus importants
- de nouvelles actions dans les communes du Grand Besançon

Pour l'ensemble des communes, des actions en direction :

- De la petite enfance, en lien avec le dispositif Premières Pages soutenu par la DRAC
- D'un public scolaire, avec visites et animations
- Du grand public, lors d'évènements culturels, avec un appui local (mairie, associations...)

C. Enjeux et perspectives de la nouvelle coopération

1. Des habitudes de travail communes dans le champ culturel

Actuellement les habitants du territoire GBM bénéficient :

Sur le territoire bisontin : des actions culturelles impulsées à la fois par GBM (*Livres dans la Boucle*, *Mardis des rives*), par d'autres établissements municipaux (partenariat avec les musées, les maisons de quartier, la Citadelle...), par d'autres partenaires ou prestataires (associations, établissements culturels, compagnies théâtrales...), et par les bibliothèques du réseau bisontin elles-mêmes, s'appuyant régulièrement sur des événements nationaux (Mois du film documentaire, Nuit de la lecture...). Certaines animations sont donc organisées en réseau avec des événements dans l'ensemble des bibliothèques bisontines, mais d'autres restent localisées dans une bibliothèque de quartier, pour permettre de s'adapter aux spécificités de chaque quartier et de développer des actions avec les partenaires locaux, répondant à des objectifs et des enjeux de proximité.

Sur le reste de l'agglomération : des actions culturelles impulsées par GBM : *Livres dans la Boucle*, *Mardis des Rives*, *Grand 8*. Ces collaborations sont un soutien aux petites communes en termes de logistique et de communication, l'offre étant gratuite pour la commune d'accueil.

- ***Livres dans la Boucle*** : Le salon du livre organisé par GBM est un véritable outil de collaboration entre les différents acteurs du livre. Des rencontres d'auteurs ont lieu dans les bibliothèques des communes volontaires. Les bibliothécaires bénéficient d'une rencontre avec un auteur de renom, d'une communication sur cet événement au niveau local et au-delà (livret, réseaux sociaux, affiches...). Il permet d'agréger habitants et usagers extérieurs dans la bibliothèque communale. L'attrait que suscite une rencontre avec un auteur connu valorise la bibliothèque en permettant de toucher un public plus large. En 2023, 15 rencontres d'auteurs ont eu lieu sur le territoire : 10 dans les bibliothèques de l'agglomération et 5 dans les bibliothèques bisontines. La coordination de *Livres dans la Boucle* est assurée par la responsable de la Médiathèque Nomade pour l'ensemble des bibliothèques participantes, ce qui préfigure les bases d'un partenariat entre les communes et GBM.
- ***Mardis des Rives*** : Ce festival de musique estival a lieu dans les communes proches du Doubs. La présence de l'équipe du bibliobus de la ville de Besançon sur les lieux des concerts offre l'opportunité de profiter d'un moment de lecture et de diffuser les informations de la bibliothèque de la commune, en partenariat avec les bibliothécaires sur place.
- ***Grand 8*** : Côté Cour, scène conventionnée d'intérêt national « Art Enfance Jeunesse » de Bourgogne Franche-Comté, propose un festival culturel et nomade dans 8 communes du Grand Besançon, avec des spectacles pour le jeune public. Cette action est soutenue par GBM et les communes accueillant les spectacles. L'équipe est en lien avec les bibliothécaires qui proposent des sélections de livres en rapport avec les thématiques.

2. Une méthode collaborative

Dans le cadre de la construction de la Grande bibliothèque, des discussions ont été tenues avec le Département afin de jeter les bases d'une coopération autour du développement de la lecture publique. Il est primordial **de définir les champs d'intervention et les missions de chacun.**

Un groupe de travail Médiathèque départementale - Bibliothèques de Besançon a été constitué en 2019 afin de préparer la concertation avec les 43 bibliothèques des communes de GBM possédant une bibliothèque. Un questionnaire a été rédigé pour les consulter sur leur fonctionnement et leurs besoins, en particulier sur leurs actions culturelles et leur offre numérique. Sur les 43 bibliothèques, 38 ont répondu au questionnaire, soit 88 % d'entre elles, preuve à la fois de l'intérêt et du besoin de travailler ensemble et aussi de l'implication des professionnels et bénévoles sur le sujet.

Trois réunions de secteurs ont été organisées à l'automne 2020 pour informer les bibliothécaires du bilan des questionnaires envoyés en 2019 et poursuivre le dialogue engagé sur cette base.

Trois grands axes ressortent :

- Un besoin de réseau et une forte envie de collaboration
- Un manque de moyens humains et matériels
- Des idées de collaboration dans le domaine de l'action culturelle

Les sujets émergents sont déclinés en quatre thématiques :

Moyens humains : il ressort pour une partie des bibliothécaires un manque de personnel. Les bénévoles représentent 92 % du personnel en bibliothèque. La difficulté de renouveler les bénévoles dans le secteur associatif d'une manière générale, et de trouver des personnes disponibles sur le long terme est soulignée. C'est la limite du bénévolat qui est pointée du doigt. Est soulevé également le besoin d'aide technique des plus petites structures pour trouver le temps nécessaire à la médiation et à l'animation. Si les bénévoles sont prêts à s'investir et à donner beaucoup de temps, ils souhaitent le faire autour d'un porteur de projets, idéalement un salarié. Et les salariés ont besoin des bénévoles pour le travail d'équipe, les permanences, les animations.

Réseau : Les réunions ont été l'occasion pour les bibliothécaires de faire émerger leur besoin de travailler en réseau sous différentes formes : répertoire partagé d'intervenants, développement d'un réseau de compétences, calendrier des manifestations afin d'harmoniser leur programmation, atelier d'échanges et de bonnes pratiques professionnelles

Numérique : Dans ce domaine, beaucoup de bibliothèques manquent encore d'équipement (ordinateurs et connexion wifi pour les lecteurs) alors qu'elles souhaitent gagner de nouveaux publics et qu'il existe une demande forte pour certaines d'entre elles. Les bibliothèques possédant des équipements adéquats témoignent de leur utilisation régulière, et celles dotées de tablettes les utilisent uniquement comme support d'animation. Les bibliothécaires souhaitent toucher de nouveaux publics. Jusqu'à présent, les expériences sont limitées ou n'ont pas été poursuivies : cours d'initiation informatique en partenariat avec les structures locales par exemple. Des questions se posent sur le prêt de liseuses, les droits de prêts, la caution pour ce matériel. Il en ressort, d'une part des interrogations sur l'intérêt du public pour ces nouveaux outils (imprimante 3D, livres à réalité augmentée par exemple), d'autre part, des problèmes d'utilisation des outils informatiques au quotidien (fracture numérique, illettonisme...). De manière générale, les bibliothécaires se déclarent favorables à un soutien dans

le domaine du numérique, dans le cadre du projet de Grande bibliothèque. Elles ont pu néanmoins exprimer le manque d'équipements informatiques adéquats et leur difficulté à se projeter.

Action culturelle : actuellement les bibliothécaires bénéficient des actions existantes sur le territoire de GBM : Livres dans la Boucle, Mardis des Rives, Grand 8. Ces collaborations sont un soutien aux petites communes en termes de logistique et de communication, l'offre étant gratuite pour la commune d'accueil.

Plusieurs d'entre elles émettent le souhait d'accéder à des animations diverses, de profiter de l'intervention de professionnels dans des domaines variés, de mutualiser les moyens et les coûts. Elles souhaitent également de l'aide sur la logistique et la communication, entre autres.

Dans l'ensemble, **les bibliothécaires ont besoin d'un accompagnement pour créer une dynamique culturelle**, ainsi que d'un travail de collaboration et de coordination. Plusieurs d'entre eux émettent le souhait d'accéder à des animations diversifiées, de profiter de l'intervention de professionnels dans des domaines variés, de mutualiser les moyens et les dépenses. Ils souhaitent également de l'aide sur la logistique et la communication.

Ils sont favorables à un projet de collaboration ayant pour objectif une véritable politique d'animation commune dans le but d'augmenter la fréquentation du public dans les bibliothèques.

3. Une structuration favorisant la coopération

3.1 Enjeux de la démarche coopérative à l'échelle territoriale

Afin de développer les liens du territoire et de poursuivre des objectifs de démocratisation culturelle, **le projet consiste à organiser et construire l'action culturelle en commun.**

L'enjeu pour le territoire du Grand Besançon :

> créer une dynamique culturelle via un travail de collaboration et de coordination entre les bibliothécaires du nouveau réseau, avec l'appui de la Médiathèque Nomade, à partir du 1^{er} janvier 2025.

L'objectif est d'élaborer une programmation commune tout en continuant à respecter les dynamiques de chaque acteur et de chaque bibliothèque, en agissant sur deux plans :

- Maintien des animations de grande proximité, à l'échelle des quartiers bisontins et des communes du reste de l'agglomération, pour répondre à des spécificités locales, tout en bénéficiant d'aide en matière de logistique et d'organisation
- Développement des actions culturelles communes permettant de créer une dynamique de réseau et d'offrir un service de qualité sur l'ensemble du territoire de GBM

Les bibliothèques bisontines disposant déjà de personnel qualifié et d'une habitude de travail en réseau, il s'agit de **recenser les besoins dans le reste du territoire**, de faire travailler ensemble les professionnels dans l'objectif d'offrir un service public de qualité. **L'idée est de donner de l'ampleur à des actions culturelles existantes.**

En 2023, des réunions ont été organisées entre les directions de la MDD et la bibliothèque de Besançon, avec la collaboration de la DRAC, afin de poser les bases du travail de coopération.

Cette **coopération, dans le cadre d'un schéma intercommunal de développement de lecture publique** pourra intervenir dans deux domaines : l'action culturelle et le numérique. Elle **s'appuiera notamment sur le Contrat Territoire Lecture**, dispositif d'accompagnement au développement de la lecture et aux projets territoriaux, porté par le Ministère de la Culture. Il a vocation à soutenir et encadrer des actions de mise en réseau pour les intercommunalités qui prennent une compétence en lecture publique. Ce CTL permettra une montée en puissance des actions de lecture publique sur le territoire.

La Médiathèque départementale a actuellement pour mission de desservir et d'accompagner les 43 bibliothèques de GBM dans leur développement, de leur proposer un programme de formation pour acquérir et renforcer leurs compétences professionnelles, de les soutenir dans leurs projets d'aménagement. Elle aide également les bibliothèques de GBM et du Doubs sur le volet des animations (thématique spécifique du cinéma et de la musique).

Il s'agira de travailler en concertation avec l'équipe de la MDD pour élaborer une collaboration fructueuse pour tous sur le territoire de GBM, bibliothécaires et partenaires institutionnels ou associatifs.

En conclusion, il existe des envies fortes à la fois de mutualisation des compétences et d'élaboration d'une politique d'animation commune dans le territoire de Grand Besançon Métropole. La médiathèque nomade, de par ses futures missions d'actions sur le territoire GBM, jouera le rôle de coordinatrice de ces actions.

3.2 L'organisation administrative

Par la délibération du 7 mars 2024, le Conseil communautaire acte la prise partielle de compétence et l'organise en trois étapes :

- Dès signature de la délibération, transfert à GBM d'une équipe de préfiguration du futur établissement, tout en préservant l'exercice de la responsabilité sur le réseau ville de lecture publique.
- Au 1^{er} janvier 2025 : entrée en vigueur de la nouvelle compétence statutaire « actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes ».
- A compter de la réception des lots de travaux de la Grande bibliothèque, entrée en vigueur de la compétence « gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle et de la Bibliothèque d'étude et de conservation ».

En l'absence de la prise de compétence lecture publique totale, **les domaines suivants restent sous la tutelle des communes** : gestion des bâtiments, condition d'accès aux services (horaires), gestion financière, formation ou recrutement du personnel, politique documentaire et programmation culturelle.

L'organisation administrative se présente donc comme suit :

| | |
|--|---|
| Grand Besançon Métropole | <ul style="list-style-type: none">▪ Gestion de la Grande Bibliothèque▪ Mise en réseau de l'action culturelle pour les bibliothèques de son territoire, via la médiathèque Nomade |
| Les communes de l'Agglomération y compris les bibliothèques des quartiers de Besançon | <ul style="list-style-type: none">▪ Gestion de leur équipement : bâtiment, moyens humains et techniques, horaire, personnel |
| Le Département, via la Médiathèque départementale du Doubs | <ul style="list-style-type: none">▪ Mission de soutien aux bibliothèques de Grand Besançon métropole et du département (accompagnement des bibliothèques de moins de 10000 habitants) |
| L'Université de Franche-Comté | <ul style="list-style-type: none">▪ Gestion de la bibliothèque universitaire intégrée à la nouvelle construction |

Il sera maintenu une Direction unique entre la Grande bibliothèque et les bibliothèques des quartiers de la ville de Besançon (Direction et services transversaux mutualisés).

Le poste de coordinateur dépendra de la Direction des bibliothèques et plus précisément du service de la Médiathèque Nomade. Il est un **outil nécessaire au travail de mise en réseau des actions culturelles** et à la coopération entre professionnels. Il servira à l'impulsion d'une dynamique territoriale. Pour rappel, la mission du coordinateur n'a pas vocation à se substituer aux communes ayant la charge de leurs bibliothèques.

3.3 Les modalités de collaboration

La **Grande bibliothèque sera le nouvel équipement de lecture publique** le plus fréquenté de Franche-Comté. Par ses ambitions culturelles, ses dimensions et sa fréquentation il aura un **effet structurant**. Il lui reviendra de développer des actions culturelles majeures sur le territoire GBM, avec comme objectifs de :

- Maintenir et développer le niveau de service aujourd'hui offert aux usagers de la ville-centre : inscription unique et gratuite, gestion unifiée de la politique de prêt et du compte-lecteur (durée d'emprunt, nombre de documents empruntables...), circulation indifférenciée des documents à travers le réseau actuel au profit des usagers (emprunt indifférencié, retour indifférencié...), modalités d'accueil harmonisées, animations concertées, équipes professionnalisées. Malgré une séparation administrative entre les bibliothèques des quartiers bisontins et la Grande Bibliothèque, le transfert de la bibliothèque centrale à GBM devra se faire de manière transparente du point de vue de l'utilisateur.
- Fédérer les énergies aujourd'hui dispersées, en créant un esprit de réseau, des habitudes de travail communes. La Grande bibliothèque ne sera pas uniquement un moyen de mutualiser des compétences et des ressources mais aussi une occasion de stimuler une politique culturelle. L'intercommunalité représente une chance pour les bibliothèques de l'agglomération : cette collaboration permet aux bibliothèques d'un même territoire de mieux s'adapter aux besoins évolutifs de leurs usagers, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

L'objectif est de recenser besoins et attentes et de définir :

- **les modalités de collaboration entre la Grande Bibliothèque et les bibliothèques de quartier :**
Maintien de tous les outils permettant de constituer une collection unique qui circule sur l'ensemble du territoire bisontin. Les bibliothèques de quartier peuvent continuer d'offrir l'accès à une documentation large et diversifiée : même logiciel de bibliothèque, même catalogue, même portail pour l'accès à toutes les ressources, même application.
Maintien des acquisitions en réseau, pour constituer une collection unique qui circule sur l'ensemble du territoire bisontin, permettant aux bibliothèques de quartier d'offrir l'accès à une documentation large et diversifiée. La direction du service organisera les acquisitions de manière à faciliter la constitution d'une collection unique circulant dans l'ensemble du territoire bisontin, même si les budgets d'acquisition seront votés séparément par les tutelles. Les réunions d'acquisition thématiques comprendront indifféremment des agents venant des bibliothèques de quartier comme de la centrale. Maintien d'une politique d'accueil harmonisée : mêmes modalités de prêts et mêmes règles d'utilisation, un même accueil de qualité dans le réseau, un règlement intérieur harmonisé, un même système de classement des collections fondé sur les centres d'intérêt, une même valorisation des documents basée sur le modèle des librairies avec beaucoup de présentation des documents de face et l'usage de tables thématiques. Dans cette optique, il sera important d'effectuer le même changement dans les bibliothèques de quartier, pour éviter qu'elles ne restent sur un modèle ancien privilégiant le stockage de documents tandis que la Grande Bibliothèque s'ouvrirait à un modèle de bibliothèque de médiation.
Maintien d'une concertation autour des animations, permettant à la fois de garantir un ancrage territorial fort avec des partenaires spécifiques et de développer des actions communes avec la Grande Bibliothèque et les bibliothèques des autres communes de GBM
- **les modalités de coopération entre la BU et la BA.** Avec des moyens divers et des missions différentes, des horaires, des tarifs et des modalités d'accueil distinctes, il sera important de trouver des éléments rassembleurs entre les deux structures. Cela devra passer tant par une harmonisation des pratiques d'accueil et des règlements intérieurs, que par une gestion commune des locaux mutualisés, une concertation autour des animations culturelles.
- **les modalités de coopération entre la Grande bibliothèque et les bibliothèques des autres communes de l'agglomération**, en concertation avec la Médiathèque départementale du Doubs, pour mettre en œuvre une politique de lecture publique coordonnée avec celle du Département, sur la base du volontariat. La coopération sera mise en œuvre par la médiathèque Nomade à partir du 1^{er} janvier 2025.

D. L'action culturelle à l'échelle du territoire

GBM

1. La collaboration entre les acteurs du territoire

1.1 *L'enjeu du Contrat Territoire Lecture (CTL)*

Les bibliothèques sont aujourd'hui le **premier équipement culturel public sur le territoire**. Elles ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. **Véritables lieux de vie et de diversité culturelle**, les bibliothèques contribuent à l'exercice des droits culturels des habitants, à leur épanouissement, à l'inclusion et à la cohésion sociale.

Mis en place depuis 2010, les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Il s'agit d'un outil privilégié d'enrichissement des services offerts au public. Le CTL a donc vocation d'accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs, pour le développement des pratiques de lectures.

L'objectif est de mettre les bibliothèques au cœur du développement de la lecture et de toucher les publics habituellement exclus de la culture, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle. **Le Contrat Territoire Lecture est un dispositif qui permettra de mettre en œuvre ces actions.**

Le CTL est un outil méthodologique : il a vocation à répondre aux besoins identifiés par la collectivité lors d'une phase d'état des lieux, tout en s'inscrivant dans les grandes orientations du ministère de la Culture en matière de politiques de lecture. Le cadre souple des contrats lui permet de s'adapter à des contextes territoriaux divers et de **mettre en œuvre des projets variés, portés par les bibliothèques des collectivités territoriales**.

C'est un levier pour expérimenter des stratégies d'adaptation des politiques de lecture aux nouvelles attentes du public et aux nouveaux usages.

Les contrats territoire Lecture (CTL) reposent sur un cofinancement entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et une ou plusieurs collectivités, ainsi que sur une méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale.

Le Contrat Territoire Lecture :

Il permet d'élaborer un projet de lecture publique ambitieux, cohérent et pérenne en parallèle avec les actions de développement de l'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur un partenariat entre l'État, les Départements et l'Agglomération. Il prend en compte la question de la lecture et des bibliothèques, au sein d'une politique culturelle ancrée sur son territoire afin de créer une dynamique globale de dialogue et d'actions entre les acteurs du territoire.

1.2 L'organisation du Contrat Territoire Lecture (CTL)

Le contrat est un engagement pluriannuel de 3 ans. Il comprend une convention qui engage les partenaires financeurs à savoir pour le territoire du Grand Besançon : GBM, la DRAC et le CD25. Celle-ci sera rédigée et présentée à l'automne 2024 avec une effectivité au 1^{er} janvier 2025.

Sa gouvernance

- Le comité de pilotage composé de représentants des différents signataires du contrat :
Il veille à la mise en place du CTL et au respect de ses objectifs. Il se réunit une fois par an pour valider les différents projets et la répartition financière, les procédures d'évaluation et le rapport annuel d'activité, les nouvelles orientations.
- Le comité technique composé du coordinateur et des responsables de suivi de la mise en œuvre.
Il veille à la mise en œuvre du CTL et se réunit deux fois par an pour fixer les orientations. Il définit les projets communs et les modalités d'évaluations, il élabore le rapport d'activité.
- Le comité opérationnel composé des représentants des équipements de lecture publique.
Il sera composé en fonction des thématiques abordées et des bibliothèques concernées. Des partenaires institutionnels peuvent être associés suivant les thèmes abordés. Il se réunit *a minima* trois fois par an.

Sa coordination

Pour la bonne mise en action du programme de coordination des actions culturelles, **la responsable de la Médiathèque Nomade** assurera la coordination générale du contrat. Elle s'appuiera sur une note de cadrage afin de dessiner les contours de la participation des communes aux actions culturelles.

Elle aura la responsabilité de :

- fédérer les partenaires (bibliothécaires et acteurs du territoire) autour des actions retenues,
- coordonner l'action culturelle du réseau en cohérence les actions prévues en comité de pilotage
- assurer la coordination administrative et logistique des différents projets (budget, planning, bilan, évaluation, communication)
- assurer le suivi de l'information au public

Un groupe « Projet » sera créé, sous la direction de la responsable de la Médiathèque Nomade, coordinatrice des actions. Il sera composé d'un groupe de bibliothécaires du nouveau réseau et organisera l'implication des équipes sur les actions proposées.

Ses engagements financiers :

GBM peut bénéficier d'un soutien de l'Etat : les participations de la DRAC comme de GBM pourraient être paritaires avec une participation de 20 000€ annuels chacune.

Le CD25 à travers sa Médiathèque départementale pourrait participer au financement des opérations de façon plus modeste, avec une enveloppe annuelle d'environ 10 000€.

Le financement total annuel prévu est de 50 000 €.

2. Les axes stratégiques du Contrat Territoire Lecture

Envisagé pour une durée de 3 ans, de 2025 à 2027, le CTL définit 3 axes de travail :

- **Développer la mise en réseau et la coopération des bibliothèques du territoire** pour faire émerger une stratégie culturelle intercommunale en cohérence avec le projet global de territoire et ses enjeux, dans une dynamique de projet partagé,
- **Mieux connaître les acteurs culturels et artistiques du territoire** pour identifier les enjeux liés à l'évolution de leurs secteurs respectifs. Pour définir cette future politique intercommunale, un diagnostic culturel a été réalisé en 2019. Il sera actualisé en 2025. Il s'articulera autour d'un état des lieux de l'offre culturelle, de sa structuration, des pratiques de la population,
- Travailler en coopération avec les professionnels de la lecture publique dans une logique de projet partagé dans le but **d'enrichir et disséminer les actions culturelles**. L'objectif poursuivi par GBM est d'affirmer une identité culturelle autour de marqueurs propres au territoire.

2.1 Organisation des actions en lien avec les axes stratégiques

L'objectif de cette nouvelle organisation de travail à l'échelle du réseau de l'agglomération bisontine est de coopérer et construire les projets en commun, d'impliquer les équipes sur le terrain.

Développer la mise en réseau et la coopération des bibliothèques du territoire

- Organiser les modalités de la collaboration : réunions de travail régulières
- Développer et mutualiser et des méthodes de travail communes autour des projets
- Réfléchir à des axes thématiques et à l'organisation de l'action culturelle sur le territoire
- Organiser des temps de formations pour favoriser la montée en compétence

Mieux connaître les acteurs culturels et artistiques du territoire

- S'appuyer sur le diagnostic du territoire 2019 et l'actualiser
- Réaliser un répertoire autour des actions culturelles existantes
- Développer des partenariats locaux

Enrichir et disséminer les actions culturelles

- Expérimenter de nouveaux formats d'actions culturelles
- Rendre l'action culturelle accessible en développant des actions en bibliothèque et hors les murs avec une programmation itinérante
- Mettre en place des projets diversifiés dans l'optique de conquête de nouveaux publics
- Renforcer les actions destinées aux publics éloignés des pratiques culturelles
- Créer des événements conviviaux et culturels avec les acteurs communaux autour de thématiques transversales
- Sensibiliser les habitants à l'identité culturelle territoriale et mise en place de projets culturels participatifs

Les actions pour quel public ?

Le contrat territoire-lecture a l'ambition **de toucher les populations les plus éloignées de la lecture**. Il cible plus particulièrement le public nécessitant un accompagnement de proximité dans ses pratiques culturelles.

Une attention toute particulière sera portée au jeune public : petite enfance, jeunesse, adolescence, ainsi que leurs parents.

2.2 Le calendrier de mise en action

| | |
|--------------------------|---|
| 6 juin 2024 | Présentation du schéma intercommunal de développement lecture publique : diagnostic et propositions en Bureau et Municipalité |
| 27 juin 2024 | Présentation du schéma de développement de lecture publique en conférence des Maires avec la présence de l'équipe de la Médiathèque départementale du Doubs |
| Septembre 2024 | Constitution du groupe de travail avec les bibliothécaires de GBM pour le développement des actions culturelles et la mise en œuvre du CTL |
| 26 septembre 2024 | Validation du schéma de développement devant le Conseil Communautaire et le Conseil municipal |
| 26 septembre 2024 | Présentation du schéma de développement de lecture publique devant les agents du réseau bisontin en séance plénière |
| Octobre 2024 | Présentation du schéma de développement de lecture publique devant les agents des bibliothèques de GBM en partenariat avec la MDD en séance plénière |
| Décembre 2024 | Signature du Contrat Territoire Lecture avec les instances tripartites : GBM, Département, DRAC |
| Janvier 2025 | La Médiathèque Nomade devient service mutualisé et impulse les actions culturelles à l'échelle du réseau avec le groupe de travail constitué |
| 2025-2027 | Mise en action du programme du CTL |
| Fin 2027 | Inauguration de la grande bibliothèque BU-BA |

Conclusion

Le schéma de développement de la lecture publique a donc toute sa place dans le projet de territoire Action Grand Besançon et s'inscrit particulièrement dans huit de ses douze objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 2 : rayonner à l'échelle régionale et (inter)nationale.**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : l'ouverture de la Grande Bibliothèque, projet unique en France avec le regroupement d'une bibliothèque universitaire et d'un établissement de lecture publique, permettra de renforcer l'attractivité de notre territoire, de soutenir et structurer la vie étudiante et d'offrir au grand public un établissement à rayonnement régional. Les actions culturelles qui seront mises en œuvre à l'échelle du territoire du Grand Besançon contribuent également à répondre à cette objectif.

- **Objectif stratégique 4 : s'appuyer sur notre patrimoine comme levier de développement.**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : l'implantation de la Grande Bibliothèque en plein centre historique participera à l'attractivité du centre-ville de Besançon, vitrine de notre territoire dans son ensemble. Elle s'inscrira dans une nouvelle forme urbaine, ouverte sur le Doubs et le centre-ville, avec de nouveaux espaces verts. La Grande Bibliothèque, combinant espaces neufs et bâtiments anciens dans un dialogue fructueux, mettra en valeur le riche patrimoine historique de la ville, à la fois par le bâtiment lui-même (rénovation du bâtiment Saint-Bernard, mise en valeur du mur Vauban contre lequel s'appuie le bâtiment neuf) et par sa politique culturelle, notamment à travers son espace de valorisation du patrimoine qui donnera à voir toute la richesse des collections patrimoniales de la bibliothèque.

- **Objectif stratégique 5 : affirmer un espace à taille humaine au sein de l'armature territoriale.**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : s'inscrivant dans un cadre de vie fondé sur la proximité et le bien-être, les bibliothèques municipales du réseau intercommunal offrent des lieux de vie et d'animation culturelle à tous les habitants. La Grande Bibliothèque, à la fois comme équipement de type tiers-lieu, offrant un lieu de vie et de sociabilité à tous, et comme soutien aux bibliothèques dans la coordination de l'animation culturelle, participera à la vie sociale et culturelle de proximité.

- **Objectif stratégique 6 : Renforcer l'engagement citoyen au service des solidarités et de la cohésion sociale**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : le rôle social des bibliothèques n'est plus à prouver. Parfois seul équipement public ouvert à tous, avec un accès aux espaces gratuit et sans inscription, d'un quartier ou d'une commune, elles sont des atouts forts de la cohésion sociale et contribuent à démocratiser l'accès à la culture. Elles proposent également des services à des publics spécifiques, avec une attention particulière aux personnes souffrant de handicap (accès à des services, des accueils et des espaces adaptés aux personnes souffrant de handicap moteur, mental ou psychique) et une offre d'animation à développer autour de ces publics. La présence d'une bibliothèque ou d'un stationnement du bibliobus dans tous les quartiers prioritaires du territoire montre l'attention portée aux populations les plus fragiles. Par ailleurs, les bibliothèques participent aux débats citoyens et à la cohésion sociale à la fois par une offre thématique (conférences, tables rondes...) et par le développement de pratiques collectives (ateliers, formations...). La création d'un département Jeux dans la Grande Bibliothèque permettra ainsi de développer des actions intergénérationnelles et de positionner la bibliothèque comme un lieu de vie ouvert à tous.

▪ **Objectif stratégique 7 : impulser un développement vertueux du territoire et de ses acteurs.**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : les bibliothèques facilitent l'accès et l'accompagnement des habitants au numérique, participent à l'offre de formation dans ce domaine et expérimentent en faveur de l'inclusion numérique. Un partenariat unique en France fait que la Médiathèque Départementale du Doubs porte l'offre numérique à la fois de la ville-centre, des communes du Grand Besançon et des autres communes du Doubs, à travers son dispositif Media-Doo qui donne accès à des ressources en ligne et à de l'autoformation. Il s'agira de développer, aussi bien dans la Grande Bibliothèque que dans les autres bibliothèques du territoire, les dispositifs d'e-inclusion, et la formation des citoyens à la recherche de l'information (*fake news*, théories du complot...).

▪ **Objectif stratégique 8 : être exemplaire en matière d'environnement**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : située dans un bâtiment qui produira une partie de son énergie, par le biais de panneaux solaires mais aussi par la géothermie, la Grande Bibliothèque mettra en avant dans ses collections les thématiques de l'environnement. Outre un sous-département documentaire consacré à la nature, regroupant 950 documents, un fil rouge traversera l'ensemble des autres sous-départements, mettant en avant le lien de l'environnement avec les autres thématiques : société et environnement, numérique et environnement, vie pratique et environnement. Par ailleurs, le fonds comtois regroupant en accès libre 500 documents, mettra en valeur notre territoire et ses richesses (paysage, biodiversité, randonnées...). Les bibliothèques municipales de Besançon sont d'ores et déjà impliquées dans une démarche « Bibliothèque verte » qui a cœur d'introduire la notion de développement durable dans le fonctionnement des bibliothèques et de limiter, quand c'est possible, les déchets produits, en accord avec l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Cette réflexion se poursuivra dans la Grande Bibliothèque et pourra servir de modèle aux autres bibliothèques du réseau.

▪ **Objectif stratégique 10 : soutenir les dynamiques économiques de notre territoire**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : avec une attention particulière liée à l'emploi et au monde du travail, la Grande Bibliothèque proposera des collections autour des techniques de recherche d'emploi, de la formation et du développement des compétences, du bien-être au travail et de l'organisation du travail. Il y a un enjeu à développer des partenariats forts avec des acteurs majeurs du développement économique local, ce qui permettrait de proposer, comme cela se fait dans la bibliothèque des Capucins à Brest, un programme d'animations très riche autour de l'emploi : organisation de l'accompagnement individuel, ateliers collectifs, forums et rencontres de l'emploi dans la bibliothèque. Une des salles de travail en groupe de la Grande Bibliothèque pourrait être mise régulièrement à disposition des partenaires pour développer ce type d'actions. Les spécificités du territoire, autour de l'horlogerie, des microtechniques et de la santé, seront également mises en avant dans les collections et au travers de partenariats avec des organismes scientifiques.

▪ **Objectif stratégique 11 : stimuler l'innovation, la création et les nouveaux modes de vie.**

Rôle de la politique de lecture publique dans cet objectif : la culture permet de créer du sens commun, de se comprendre et de partager. Elle participe pleinement à la vitalité d'un territoire et de ses habitants. Le territoire dispose de nombreuses structures culturelles et manifestations associées (musées, salles de concert, festivals de renom...), d'événements culturels forts (Livres dans la Boucle...) et de deux inscriptions à l'UNESCO. Dans ce cadre, la Grande bibliothèque sera l'un des établissements phares pour développer une politique culturelle communautaire ambitieuse, à la fois dans le bâtiment lui-même mais aussi en tant que coordinateur de l'action culturelle des bibliothèques de tout le territoire Grand bisontin ; elle soutiendra les événements existants notamment via la médiathèque Nomade (Livres dans la boucle, Mardis des Rives, Grand Huit...), mettra en valeur le patrimoine et participera à l'attractivité du territoire comme de l'Université.

Une collaboration entre la Grande Bibliothèque, les bibliothèques municipales des différentes communes du Grand Besançon, et la Médiathèque Départementale du Doubs, favorisera le développement des actions autour de la lecture publique.

Ces objectifs mettent en lumière la diversité des rôles et des contributions de la politique de lecture publique dans différents aspects du développement et de la vie sociale, culturelle et économique du territoire.